

**Discussion du projet de Loi 69
discuté en Commission parlementaire**

Avant propos

Je formule le présent avant propos en tant qu'inventeur de longue date dans le domaine des machines motrice , et en tant qu'ex professeur sur les Idéologies québécoises a l'UQTR. On trouvera , annexé au présent exposé, la liste de mes brevets obtenus et pending , de même que les certificats de dépôts de l'Office de la Propriété intellectuelle du Canada , relatifs aux machines commentées aux présentes., et non encore disponibles au public .

La présente communication est subdivisée et architecturée en six parties distinctes que voici :

- a) Une introduction générale , relative à la méthodologie inopportune ayant mené à la rédaction du projet de loi 69**
- b) Des explications schématiques relatives à de nouvelles éoliennes, hydroliennes, turbines de barrage, génératrices de nouvelle génération**
- c)Des explications relatives aux nouvelles architectures , et architectures territoriales rendues possibles à partir de ces nouvelles machines**
- d) Des chiffres préliminaires de croissance économique qu'entraînerait l'utilisation et la diversification de ces machines , ici au Québec , et en niveau exportation USA et international**
- e) Une critique et une analyse historico politique et sociologique des concepts qui régissent le projet de loi 69**
- f) un ensemble de solution que modifierait le projet de loi de telle manière d'assurer simultanément viabilité économique et respect du droit des Québécois l'exploitation de leurs richesses naturelles, qu'il s'agisse de l'eau , des matériaux miniers, du fluide aérien , de l'atomique .**

Je commence cet exposé par une citation de monsieur Legault , à la suite du départ de monsieur Fitzgibbon.

" Moi, de dire monsieur Legault, le choix politique que je fais , c'est de protéger les Québécois. C'est à eux autres que ça appartient le bloc patrimonial qui a été fait chez Hydro-électrique Tant qu'à moi, je veux dire que si on construit de nouvelles capacités c'est pour faire du profit avec les entreprises."

Historique

Il y a deux ans, la CAC était reportée au pouvoir. Plus spécifiquement relativement au projet de loi qui nous occupe, il apparaît évident que le souci majeur de la CAC, relativement à l'environnement, et à la décarbonation, selon le mot de monsieur Pierre Fitzgibbon, ex ministre de l'Environnement, de l'Innovation et de l'Économie, ne faisait pas partie de la plateforme électorale, et que les citoyens du Québec qui ont voté pour la CAC, ont avant tout voté pour alouer l'administration du premier mandat qui a été, comme tout le monde le sait, accaparée par la gérance de la Covid. À ce premier mandat, tout même, Hydro-Québec, avec l'assentiment de la CAC, a réalisé, avec la ville de New York, un fort important contrat de vente d'électricité. De mémoire, je ne me rappelle pas qu'il y ait eu quelque forme de consultation des québécois ce sujet, à ce moment accaparés par la Covid. La plupart des québécois l'ont pensé qu'il y avait, ici, de l'électricité n'en sachant que faire, et que ce qui avait été vendu à nos voisins du sud, n'était en fait que des surplus. Dans ce contexte, cela est apparu, pour ainsi dire, normal, d'en faire bénéficier nos voisins.

L'avant-scène s'est assez rapidement mise en évidence avec la nomination de monsieur Pierre Fitzgibbon comme Super Ministre, soit à la fois ministre de l'Économie, de l'Innovation, et de l'Énergie, et cela en plus de la députation de son comté.

Le Gouvernement, plus précisément le Premier Ministre, a décidé de confier à **un seul homme**, non seulement des pouvoirs qui outrepassent audacieusement non seulement ceux-là même du Ministre des Finances, du Conseil des ministres, mais même de ses propres pouvoirs comme Premier Ministre.

Cela constitue une première erreur grave, menant à une méthode d'élaboration tout à fait déficiente de la loi 69, et par voie de conséquence, de certains de ses articles dont la portée pourrait être majeure, et simultanément extrêmement négative pour l'économie québécoise.

Le virage post électoral a par suite été réalisé à 90 degrés. La CAC passait de la CAC à Québec Solidaire, en terme de lutte aux changements climatiques, et selon le mot de monsieur Fitzgibbon, en terme de décarbonation. Subitement les québécois se rendent compte qu'ils ont voté pour autre chose de ce qu'ils ont voté. S'en sont suivis les événements que l'on connaît.

La premièrement, l'abolition du projet de troisième lien à Québec. Ensuite, sur demande, de démission de madame Brochu, de la tête d'Hydro Québec.

Le gouvernement, c'est-à-dire monsieur Fitzgibbon, d'une façon à peine voilée, a décidé qu'il nommerait quelqu'un à la tête d'Hydro-Québec, capable d'être plus en l'aise avec sa vision personnelle de ce qu'est un virage vert, pour lui axé sur la décarbonation.

L'ex président de la Caisse de dépôt, monsieur Sappia est par conséquent nommé à ce poste.

Les choses ne s'arrêtent pas là. Monsieur Fitzgibbon veut dicter, selon ses mots une décarbonation du Québec, mais, il veut la dicter indirectement.

C'est pour cela que celui-ci et monsieur Sappia mettent sur pied un Comité intermédiaire, qui à la fois

déresponsabilisera, les intervenants réels et qui, en même temps se fera l'écho du type spécifique de décarbonation qui doit être fait.

Rien d'tonnant, donc, que l'on ait été chercher, comme président de ce comité, un vice président, aussi venu de la Caisse de Dépôt. La Caisse de dépôt s'en voit ainsi décloisonnée, ici comme ailleurs, dans le Ministère des transports, ce qui lie étrangement l'argent des québécois aux dessous politiques québécois.

Voilà donc l'historique qui permet de comprendre la mise au monde du présent projet de loi 69.

Un petit groupe de gens, non élus, non nommés par le Gouvernement, mais plutôt par un Ministre aux pouvoirs excessifs, vont définir, en réunions et sur un coin de table, l'avenir énergétique d'Hydro Québec, et du Québec.

LE PROJET DE LOI 69 ET LE DILEMME ÉCONOMICO-SOCIOLOGIQUE

Je résume la situation québécoise au plus bref.

Premièrement : Le Québec a vendu une part non négligeable de son patrimoine à la Ville de New York.

Deuxièmement : le contrat avec Terre-Neuve ne tire pas comme tel à sa fin immédiate, mais, par ailleurs, si l'on considère le temps de construction de barrages et ainsi de suite, cette fin doit être vue comme à court terme. En effet, dans les faits, celui-ci peut se terminer avant tout mode de remplacement effectif, pour le cas où il ne serait pas renouvelé, ou encore, être renouvelé, en sens inverse, c'est-à-dire, en un contrat en lequel la partie maître serait cette fois-ci Terre Neuve... et Terre Neuve le sait.

Troisièmement, en l'état des connaissances actuelles, les autres modes de production d'électricité, soit l'éolien, l'hydrolien, la cogénération sont fort improductifs, voire même déficitaires. Pour cela, on a qu'à garder les audiences de la Régie de l'énergie, sous la présidence de monsieur Thierry Vandal, devenu depuis son départ d'Hydro-Québec, dans le domaine de l'éolien.

Quant à l'atomique, on a qu'à jeter un coup d'œil sur ce qui se passe en Ukraine pour comprendre que ce ne serait sûrement pas une bonne idée de remettre en fonction Gentilly, près de Montréal, et de l'État de New York.

Par ailleurs, s'il ne s'agissait que du patrimoine québécois, le problème ne serait pas si crucial,

LA DECARBONATION : LE VERT EN FONCTION DES BILLETS VERTS...

Là où le problème devient excentrique et proportionnel, c'est l'arrière-pensée devenue évidente de monsieur Fitzgibbon, et semble-t-il endossée par monsieur Legault, de produire de l'électricité à faible coût, non seulement pour un certain nombre de sociétés industrielles à venir, mais plus encore, par des sociétés industrielles, en utilisant à la fois le réseau de livraison d'Hydro-Québec, et sous prétexte d'un salaire gratifiant, les travailleurs québécois.

On passe de besoins qui , bien qu'augmentant, pourraient trouver solution, à des besoins sans précédents d'une part, et d'autre part , pour lesquels on a pas de solution à la fois court, moyen terme rentable, et socialement pertinente.

De fait , selon monsieur l'ex-ministre , et selon messieurs Sappia et Aucoin, il devra être nécessaire de doubler la production d'électricité d'ici quinze ans , ce qui représente un investissement de 500 milliards de dollars. Les chiffres sont exorbitants, et les délais le sont aussi , car , attendu ceux-ci, il faut s'attendre à ce que ceux-ci doublent , et voire triple. Il s'agirait là de montants faramineux .

L' ÉVIDENCE

Il ne peut être plus évident que le projet de loi de monsieur Fitzgibbon vise à augmenter la production d'électricité dans une forte proportion , et cela dans le but de pallier à l'inclusion de nombreuses sociétés énergivores. *On veut attirer des sociétés avec de l'électricité que l'on a pas encore , et dont la production sera coûteuse.*

Deux choix s'offrent

a) Augmenter les tarifs d'électricité . Cet aspect a fini par être révélé au grand jour par monsieur Fitzgibbon dernièrement . Voici pourquoi il faut de façon absolue s'opposer à cela. C'est d'ailleurs ce qui est corroboré de sage façon par monsieur Sappia, non seulement en tant que PDG d'Hydro-Québec, mais aussi en tant qu'ex PDG de la Caisse de dépôt.

Les québécoises ont , de fait , économisé sur leur service essentiel qu'est l'électricité , depuis de décennies. Qu'ont-ils fait avec cet argent . Ils ont acheté des biens à d'autres québécoises , qui , à leur tour, ont acheté des biens à d'autres québécois, et ainsi de suite. Et ces économies sur les coûts de leur électricité ont fait tourner au maximum l'économie québécoise, pendant des décennies , et le Gouvernement, qui , à chaque transaction , a prélevé sa part de taxes , a lui même gagné énormément plus que de simples profits directs d'Hydro Québec. Sans oublier que les économies ainsi réalisées se sont aussi retrouvées dans les coffres de la Caisse de Dépôt.

Si l'électricité monte de prix , c'est tout le tissu économique québécois qui en souffrira, qui en paralysera . Je ne pense pas qu'il soit souhaitable diaphysaire ainsi l'économie québécoise.

La deuxième solution, proposée par le projet de loi 69 , consiste à dé-monopoliser Hydro Québec, en élaguant sa part de fournisseur industriel d'électricité, ceci en permettant à des sociétés privées de produire de l'électricité , pour la vendre à d'autres sociétés privées , en utilisant cependant le réseau de distribution d'Hydro-Québec , afin d'alimenter ces liaisons économiques . La création d'un système parallèle donc, purement et simplement .

A la vive de ce qui se passe actuellement dans le domaine de la santé, ou se chevauche un système privé et public, je pense que les québécois se retrouveront inévitablement confrontés à des situations où les sociétés privées, à l'image de ce qu'on retrouve dans la santé, viendront à même la rescousse d'Hydro-Québec, dans maintes situations, et cela à fort prix .

Il s'agira là d'un système où l'on sait où l'on entre , mais où l'on ne sait pas où l'on finit. Qu'arrivera-t-il lorsqu'une société voudra produire de l'électricité de façon privée ici, et l'acheminer à une autre société

en Ontario, ou aux États Unis , et ce par le réseau de distribution d'Hydro Québec . Hydro-électrique deviendra esclave de ces sociétés , et de ce fait, les québécois eux-mêmes.

FONDEMENTS INFONDÉES DE LA LOI 69

La loi 69 a deux lacune fondamentales qu'il nous faut absolument comprendre et corriger .

La première est la suivante. Mondialement actuellement , les gens de partout deviennent de plus en plus conscients de la nécessité de lutter contre les changements climatiques . C'est cette lutte aux changements climatiques qui est vendue aux québécois , sous l'expression de décarbonation, pour légitimer le projet de loi 69 ,

Or , dans les fait, le projet de loi 69 répond a tout autre choses. Dans les faits, dans la réalité, le projet ne vise pas à donner aux québécois les moyens de réaliser un virage vert d'ensemble, et cela en aucune façon. Le projet de loi 69 vide , effectivement, et en tout premier lieu, sous les apparences d'un projet vert, à industrialiser davantage le Québec l'intégration de nouvelles société privées , consommatrice d'électricité , éventuellement fournies par d'autres sociétés privées, productrice d'électricité , mais cela a partir des richesses naturelles en eau et en vent des québécois . Un retour au Duplessis me.

Tout ce problème , selon moi majeur , vient de fait que la problématique et ces solutions ont été pensées , l'ont été dans des bureaux , selon les objectifs industriels spécifiques de Monsieur Firzgibbon, et du fait que l'on a cherche , seulement PAR LA SUITE que les seraient les moyens de matérialiser ces projections , qui relèvent presque du rêve anagogique économique .

Or les moyens matériels, dans les bureaux de comptable et d'expertise , on en a pas. On force donc les lois, et on force le matériel, seulement par la suite , à se soumettre à un ensemble d'obligation et d'échéanciers qui ne tiennent pas et ne tiendront jamais la route , sauf celle des échecs consécutifs, importants et coûteux.

Le projet de loi : un projet de loin réfléchi isolément dans des bureaux . Une erreur de méthode et conception qu'il faut corriger

Lorsque , dans le domaine des voitures, une société entreprend la construction d'un nouveau modèle de véhicule, la démarche éprouvée est toujours la même. On anticipe un gabarit spécifique pour ladite voiture, et de là on procède , **en tout premier lieu**, à la définition du groupe propulseur, moteur , transmission différentiel , traction.

Fort maintenant de connaître, le poids, la puissance, l'encombrement, on procède par suite conception d'un châssis approprié, avec le berceurs, les barres de traverse, la suspension , et anticipant le poids, on évalue même a ce stade , le type d'organes de freinage , de protection par les pare chocs, qui seront les mieux adaptés.

Seulement plus tard, vient la définition de l'intérieur de la machine, les sièges, le tableau de bord. Finalement, on procède à l'habillage extérieur, les courbes et les plats de carrosserie, les alliages des roues .

Pour l'acheteur , l'amateur de voiture, le tout commence par cet habillage . Mais pour le **professionnel**, c'est le contraire ,

De même en est il pour la conception d'un pont . Les ingénieurs travaillent avant toute choses sur le type de sol qui portera les assises, les types de métaux qui seront utilisés seront disponibles , et le design architecture doit avant toute chose se plier à cela .

Je termine en disant que même en art, les grands artistes établissent dès le départ le thème d'une œuvre , et tous les habillements , tous les ornements viennent plus tard ...

Or un fait se retrouve partout, C'est une constante .

Ceux qui commencent la conception d'une voiture par la beauté des lignes d'un carrosserie , ne terminent jamais le travail. La propulsion est un fiasco... et la sportive promise par ces lignes , n'apporte , de par sa propulsion, que des problèmes mécaniques et une propulsion anémique.

Pour les ponts, ceux là qui ont été conçus en commençant par la fin s'écoulent au moindre vent, a la moindre usure, et coulent, par leurs rivets déficients, comme des Titanic !!!

Les derniers ne produisent que des œuvres que le temps efface aussi rapidement qu'elles ont été créées.

Lors que je regarde , depuis la dernière élection , cela me peine de le constater , mais la façon dont notre Gouvernement s'y prends depuis deux ans pour traiter le problème de la transition énergétique , à mes yeux , ressemble incroyablement plus à ceux la qui construisent des voitures à partir des lignes de la carrosserie , de la beauté architecturale en soi, et des fioritures artistiques, à ceux , qui construisent des Titanic, en ne se préoccupant ni des rivets, ni des chaloupes de sauvetage .

Le projet de loi Fitzgibbon, basé sur ses attentes d'administrateur, et non sur le Québec bien réel n'aura rien d'insubmersible , rien de faisable d'autre que de créer des oligarques .

En résumé

Je crois fermement que cela tiens en grande, en très grande partie , à la façon contre démocratique avec laquelle on a réalisé l'ensemble des actions qui ont mené à la rédaction du projet de loi ici discuté.

Premièrement, si la CAC a été réélue , cela n'a été en aucune manière du fait de l'adoption par les citoyens d'une volonté d'un virage Vert . Il est clair que pour la majorité des citoyens , pour le travail excellent effectué par le Gouvernement, travail, en lequel, notre Premier Ministre , monsieur François Legault a admirablement tenu le rôle de Père de la patrie, pour ainsi dire, et ainsi gagné le cœur des québécois.

Par suite le bas blesse , et ne cesse de blesser.

Tout d'abord , notre premier ministre se nomme lui-même le numéro deux de cette province, en attribuant la majorité des pouvoirs monétaires de cette Province a un seul homme. Il y a déjà eu , exceptionnellement , des super ministres au Québec, mais qui ne dictaient pas au Premier ministre et au Gouvernement l'agenda politique. L'énergie , l'innovation , l'économie, et son propre ministère régional. Je note que monsieur Fitzgibbon a eu un parcours de direction , de haut salariai, exceptionnel. Mais Je n'y ai vu aucune expérience d'affaire.

Tout à coup , subitement , à peine quelques jours après l'élection , je dis bien après l'élection , les québécois sont informés de la nouvelle plate forme électorale . Il faut quad même le faire . Et au surplus cette nouvelle plate forme post électorale vient décider de leur avenir énergétique . Il faut le faire.

Pas besoin de votes, le Gouvernement est majoritaire, et le super ministre devient le vrai Premier ministre , notre Colbert National . S'en suite des actions tout aussi de mauvais goût , au niveau démocratique. La demande de démission de madame Brochu, et la nomination de monsieur Sappia.

Par suite, à l'image même d'une saine démocratisation, un sous comité est créé, semble-t-il , pour faire le lien entre Hydro Québec et Monsieur Fitzgibbon, pour élaborer la politique du Gouvernement en matière d'énergie et de transition énergétique.

Par conséquent , un groupe traies électif et restreint de "nommés", de non élus, remplacent au Québec, ce qui devraient s'appeler démocratie , et vont être à l'origine , sous surveillance de la direction d'Hydro Québec, et de monsieur Fitzgibbon , du projet de loi 69. Et qui donc présidera ledit comité. Un employé de la Caisse de Dépôt. , soit monsieur Aucoin, vice président a celle-ci.

Je ne vais pas plus loin en terme de politique, car je ne veux pas pour le moment entrer dans;e détail, ce que je ferai dans une section ultérieure.

Je veux plutôt, pour le moment , revenir a mon propos du début, et clairement mentionner que ce n'est pas uniquement la question de la maltraitance de la démocratie qui a mené à la rédaction du projet de loi 69 , mais aussi , la manière , l'orientation par laquelle le projet de loi a vu le jour.

La façon de procéder de monsieur Fitrzgibbon, pourtant ministre de l'innovation ai entraîné des gens nommés à réaliser un projet de loi , non seulement en vase clos, mais au surplus, en toute absence de connaissance relative aux manières bien réelles qui serviront de base à l'élaboration de la loi , et bien évidemment , par suite a son application future.

Les personnes nommées, comme la plupart de celles qui font de grands discours sur la question du virage verts d'ailleurs, ne connaissent strictement rien sur les machines utilisés pour produire de l'énergie. Si on leur demandent comment est produite l'électricité, leur réponse est , par l'éolien, l'hydrolien, par les barrages, le solaires et l'atomique. Par suite , si on leur demande comment fonctionne les éoliennes , les hydroliennes , les turbines, les moteurs et génératrices. Ce sont des machines qui tournent en rond . Cela est à. peu près les compétence de base . Je ne nie pas que cela ne soit pas de leur travail d'acquérir des compétences en la matière, Ce que j'affirme cependant , c'est qu'il de leur travail, de leur devoir, de réaliser une recherche bien appuyées sur le sujet, et de ne construire leur expertise que par la suite , ce qui n'a pas été fait , et comme les exemples que j'ai donné plus haut, ce qui devait être fait, de façon obligée, avant toute chose .

J'affirme aussi ce qui suit : si ce travail, et ce choix organisationnel de travail de préparation a la rédaction du projet avait été fait , le projet de loi s'en serait trouvé non seulement totalement, mais aussi a l'avantage et des québécois, et des entreprises, et de la planète!!!

Je pense que la façon dont a été exercée, et plutôt non exercée la démocratie a débouché, en vase clos, sur une façon de procéder qui , tête en l'air, non appuyés sur des méthodes de productions recensées, et possiblement extrêmement avantageuse et faisable, et économiquement beaucoup plus rentable .

Cette absence de préoccupation , en tant que base de tout , des procédés techniques , a entraîné au surplus plusieurs démarches , selon moi douteuses.

Je n'en retiens que deux , à titre d'exemple, Notre premier ministre s'est empressé , suite à l'action de réaliser des réunions hâtives avec le premier ministre de Terre Neuve , sur la base de ses compétences mécaniques . La question devient donc, un genou par terre, celle de savoir ce qui se passera à échéance du contrat. Inversement, fort de plusieurs nouveaux systèmes énergétiques , la discussion aurait plutôt été celle de dire, voici ce que nous pouvons faire SANS Terre Neuve, si vous voulez renouveler les contrats, voici nos doléances. Deux attitudes qui se différencient de plusieurs milliards de dollars.

Même chose dernièrement, un soit disant projet éolien a été considéré comme le second plus grand parc éolien au monde , négocié à cinquante cinquante entre les parties, sur la base d'éoliennes désuètes, entraînant des pertes énergétiques incalculables pour les parties. Fort d'éoliennes pertinentes, le projet aurait été plusieurs fois plus rentable, et la part de la production versus les droits concentrés aurait été mieux déterminée.

Dernière chose, il faut dire que cette volonté de réaliser à tout prix une transition énergétique pour le moins artificielles, tant au niveau démocratique qu'au niveau méthodologique , a dû être repliée au prix énorme d'une paix sociale , achetée, créatrice d'inflation , et qui fait dire à la ministre des transports la semaine dernière, il n'y a pas que des trous dans les routes, il y en a aussi dans le portefeuille du gouvernement et de dire et je cite " On n'a pas d'argent "

J'ai personnellement , à titre d'ex-professeur sur les idéologies québécoises, à l'UQTR , il y a très longtemps, je demeure fortement déçu de tout ce cinéma, et j'y reviendrai plus loin. Mais je crois fermement que , dans la pleine connaissance de nouveaux moyens techniques, le Gouvernement devrait totalement revoir la procédure par laquelle le projet de loi a été construit, et conséquemment, revoir les résultats fort improbables auxquels il risque, attendu sa mauvaise procédure de craton , d'en arriver , soit , à la limite, de permettre , ici, mémé , à des compagnies étrangères, desquelles nous serions les employés, produire de l'électricité, pour d'autres compagnies, étrangères, desquelles nous serions aussi employés

Une structure erronée qui peut et qui doit être changée pour des projets novateurs, porteurs d'avenir et de prospérité pour tous

Quand j'étais enfant, la maison familiale avait l'adresse suivant 5801 Montée St Léonard . Enfant , j'ai assisté à la construction de la Place Versailles. La maison familiale a été expropriée lorsque j'avais six ans . Pourquoi ? Pour réaliser la route qui se rend au Tunnel Louis-Philippe Lafontaine. Tunnel à la construction duquel j'ai assisté. La famille a par suite déménagé sur le boulevard Chateauneuf , à Ville d'Anjou. Là, j ai vu construire l'échangeur Anjou. Mes amis et moi , nous allions patiner sous les ponts en construction, et j'ai vu construire les Galeries d'Anjou, et j'ai vu construire la Baie James, et encore le Stade Olympique . Les Québécoises me semblaient des Astérix bâtisseurs, Quelle fierté , quelle fierté , et je ne veux pas oublier ici de rappeler, bien entendu , que j'ai vu Monsieur Lévesque réaliser Hydro- Québec, on est 2012 pour vous servir . Et j'ai vu le moteur roue !!!

J ai vu le moteur Roue d'Hydro Québec, finir par devenir Tesla, et devenir le plus grand producteur de véhicules électriques actuel , la Chine .

Or , comme en Finlande , et autre pays, je voudrais voir ici, non pas tant des projets d'argent irresponsables, désincarnés, et solliciteurs d'oligarches , et qui se rabattent à la fois sur des moyens techniques anciens, dépassés, désuets et faramineusement coûteux, et au surplus couplés à des coupures dans les droits des citoyens , mais plutôt , au contraire des projets techniques et architecturaux, novateurs, que d'autres pays voudront imiter , en abaisseurs que nous sommes, qui verraient le jour et feraient entrer plus d'argent encore qu'espéré, et que nécessaire, plutôt que de nous ramener à gratter les fonds de tiroirs .

J'en appelle à laisser tomber notre esprit de technocrate, de constructeurs de business plan , et à empoigner l'avenir, en tant que bâtisseurs , bâtisseur d'énergie verte est plus grand qu'un rédacteur de projets abstraits de décarbonation !!! Décarboner sonne faux !!! Catir le virage vert sont vrai !!!

Ma prétention, à travers de la prochaine partie de mon exposé est , justement , de montrer qu'il est possible de créer des projets architecturaux structurant et lucratifs , et ceci, à partir de la pleine connaissance du terrain, du bon choix des métaux et des rivets, du bon choix de motorisation , après, entraîner les chiffres dans la succession de ces choix , et non le contraire, comme ce qui a été fait .

J'essayerai de montrer qu'il est possible de penser d'abord de nouveaux moyens techniques de production d'électricité , et de constater ensuite les effets architecturaux enviables que cela pourra produire, et encore ensuite , les aspects économiques majeurs, cette fois-ci cependant identifiés non pas comme obligation mais comme conséquences positive , non seulement monétaires , mais aussi sociale, de propriété et de partage des richesses collectives

En effet , j'entends montrer non seulement que l'on peut considérablement augmenter la production d'électricité, et cela dans un temps diminué, et cela de façon plus, au surplus économique, entraîneront pour le Québec des avenues supplémentaires de développement et de revenus.

Projet architecturaux Novateurs

Je résume brièvement; les projets architecturaux qui selon moi, permettront d'atteindre les objectifs d'augmentation de production d'électricité définis par Hydro Québec , soit donc de doubler la production d'ici dix ans .

Tel que je l'ai mentionné précédemment, le projet de loi 69 est issu d'un besoin, et au surplus d'un besoin extrêmement spécifique, soit celui de sociétés industrielles éventuelles et externes , a au surplus été élaboré sur papier. Ce projet de loi n'est pas basé sur aucune avancée technologiques, mais au contraire, sur la connaissance commune que l'on a des machines actuelles, éoliennes , hydroliennes, turbines, génératrices

Les projets que je veux ici soutenir permettront à la Commission, au contraire , de voir clairement qu'il est possible de voir le virage énergétique , non pas seulement de façon industrielle, mais plutôt dans sa globalité d'une part, et d'autre part , d'en définir la réalisation sociale, , à partir des avancées technologiques, d'une façon beaucoup plus prometteuse, pour les québécois, qu'il s'agisse du secteur privé ou du secteur public.

Forêts usines éoliéniques

A l'encontre des actuels sites éoliens , peu rentable, je propose ici de modifier les actuels sites éoliens, et de réaliser les prochains à partir de l'idée de forêt usine éoliénique. Il s'agira de disposer des éoliennes en groupements qui, comme une forêt, feront transiter et tourbillonner les fluides de telle manière de créer entre les éoliennes des courants d'énergie hautement supérieurs à ceux des sites actuels. Au surplus, là où on dispose actuellement par exemple 500 éoliennes pour produire 3000 mw, on sera en mesure d'en disposer 3000 pour produire 60 000MW.

En effet, de par leur conception actuelle , les éoliennes produisent une énergie peu rentable, et au surplus ont deux défauts notables.. Le premier consiste en ce que les emplacements en lesquels ils peuvent être disposés sont restreints. Ceci est un effet direct de leur inefficacité mécanique.

Un même site éolien , dont les éoliennes pourront produire un rendement similaire, mais disposé à des endroits beaucoup moins contingents , produira pour autant plus d'énergie, ce qui peut être , le double, le triple, voire plus .

Deuxièmement, les éoliennes actuelles produisent un encombrement important. Lors des premières dispositions d'éoliennes , dans maints pays, cela n'a pas causé de soucis. Les espaces étaient vastes et la demande non importante. Mais la donne a changé. Pouvoir réaliser trois éoliennes pour un encombrement identique à celui d'une seule permettra aussi de démultiplier la production électrique pour un même site .

Finalement, ces deux données mis ensembles nous permettront de réaliser des sites éoliens là où cela n'était pas possible auparavant, ce qui augmente aussi la productivité.

Les structures de pylônes éoliens de transport d'électricité, et tout poteau électriques autoroutiers

La conception de design des éoliennes actuelles limite incroyablement la disposition, et par voie de conséquence l'exploitation. On ne peut entrevoir, par exemple, la disposition d'éoliennes sur les toits plats des gratte-ciel, ou sur tout autre immeuble commercial, tels que ceux des centres d'achat, ou encore des édifices industriels. Je montrerai que le nouveau type d'éoliennes ici proposé, peut être implanté. Au contraire, et avec succès, en toutes ces situations. Un nombre incroyable d'endroits subsidiaires de production d'électricité, peut par conséquent être additionné au réseau existant.

Les types d'éoliennes ici proposées peuvent se coupler à tout pylône de transport d'électricité à tout poteau électrique. Soit de transport d'électricité, soit autoroutier. Une énergie gratuite additionnelle,

Toit plats de tout immeuble

Les tours, édifices à bureau, et toutes structures du genre pourront architecturalement, recevoir les types d'éoliennes présentées aux présentes

Nouveaux types de barrages en escalier (et non d'écoulement de crues)

Les turbines des barrages ont besoin actuellement de beaucoup d'énergie fluide pour produire de l'électricité. Comme pour les éoliennes, leur forme et leur cinétique est synonyme à la fois d'encombrement et de choix limité de dispositions. Une structure en escalier ne peut, en conséquence, n'être utilisée que pour les sorties de crues, cette conception ne peut recevoir aucune turbine ou hydrolienne, en considérant les types de machines actuellement à disposition

Forêts des hydroliennes et turbines présentées aux présentes Les barrages pourront être étendus en structure en escaliers, et à chaque palier recevoir des turbines telles que présentées aux présentes, ce qui démultipliera les gains d'énergie.

De même les turbines actuelles des barrages, de même que les conduites d'entrée et de sortie d'eau pourront être remplacées par des conduites et turbines présentées aux présentes, il pourra être disposé, à chaque palier des structures en escalier une nouvelle turbine, ou hydrolienne, et ainsi donc, il sera possible de se servir de la même eau à plusieurs reprises, et non une seule fois, ce qui transformera un barrage en autant de barrages que le nombre de marches et de turbines pourra le permettre. La production d'énergie sera donc décuplée pour un même barrage, ce qui rendra inutile la construction de nouvelles mega structures

Systèmes de cogénérations rentabilisés

Les systèmes de cogénération actuels sont très peu rentables, par le fait qu'ils sont basés sur la transformation de l'énergie fluide en énergie électrique. Or la transformation de l'énergie mécanique en énergie électrique est beaucoup plus efficace. Les systèmes de cogénération pourront être modifiés par le type de fluide utilisé, eau et non vapeur et cela en combinaison avec les machines présentées aux présentes.

Hydroliennes au fil de l'eau

Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment pour les éoliennes, les hydroliennes actuelles nécessitent à la fois un débit du fluide important, et un espacement aussi fort important.

Un nouveau type d'hydrolienne permet de disposer des hydroliennes dans énormément plus d'endroits que ceux en lesquels on peut actuellement les disposer, et cela en raison simultanément d'un encombrement de beaucoup plus réduit, d'une part, et d'autre part, d'une efficacité démultipliée, et cela, au surplus, dans un respect total de l'environnement.

Des barrages limitatifs ou semi-barrages

Habituellement, on réalise un barrage en ne permettant l'eau de s'en échapper que strictement par une tubulure menant à une turbine. Celle-ci, entraînée en rotation par l'action de l'eau, entraîne à son tour une génératrice.

Les types d'hydroliennes ici proposés permettent de les réaliser de telle manière qu'elles fassent simultanément office de semi-barrage. Par conséquent, si une rivière, ou plus particulièrement ici le Fleuve St-Laurent est subdivisé en trois parties, la partie du centre pourra demeurer libre pour la voie maritime et les parties des côtés faire office de barrages hydroliens. Dans la mesure où ces hydroliennes sont susceptibles de fonctionner avec un débit extrêmement réduit, la masse inerte actuellement du St Laurent risquerait de devenir le fleuron énergétique du Québec, et de permettre aux Québécois d'alimenter tout l'État du New York. Un tel développement, si la loi 69 n'ait pas été abolie, ou modifiée, permettrait à une entreprise privée de ce faire, ce qui serait pour le moins désastreux.

Génératrices

En l'état actuel, tout système mécanique servant pour ainsi dire d'input, est, à sa sortie, asservi par un système électrique. Ceci veut dire qu'une forte puissance d'entrée peut ne donner, selon le type de génératrice utilisé, qu'une faible portion du rendement qu'il sera loisible d'en espérer.

Tous les systèmes de production électrique de tous systèmes actuellement utilisés ou à venir, éolien, hydrolien, cogénération barrage, seraient susceptibles d'être remplacés par des génératrices dites tri-axiales, présentées ici schématiquement

Concepts de machines actuels et évolution technique : concepts de machines tri-axiales

Comme je l'ai mentionné précédemment, le projet de loi 69 a été bâti selon les attentes monétaires et industrielles données, et cela avec pour base des machines qui non seulement fonctionnant sur la base très antiques, mais au surplus très énergivores, c'est-à-dire que ces machines ne retirent que très peu de l'énergie du fluide qui y est inséré.

LA RAISON EN EST FORT SIMPLE

TOUTES CES MACHINES ACTUELLEMENT UTILISÉES, ÉOLIENNES HYDROLIENNES, TURBINES, GÉNÉRATRICES fonctionnent toutes sur une cinétique strictement circulaire. Cette cinétique ne récupère que 25 % de la force du fluide. *De fait les éoliennes, hydroliennes, turbines, actuelles fonctionnent sur le même principe que celui de l'hélice des moulins à vent du moyen âge, ou encore des roues à eau de celui-ci.*

On perd son temps à vouloir produire de l'énergie avec un tel principe. Quant au principe général des génératrices, il est grosso modo aussi le même depuis cent ans. Une stricte rotation du rotor dans un stator.

Éoliennes évolutive de première génération

Les éoliennes et hydroliennes de première génération versus les éoliennes et hydroliennes standard

Dans une éolienne standard, les pales sont disposées angulairement et tournent autour d'un axe. À chacune de ces occasions elles perdent 50 % de leur énergie, Donc le rendement pur est de 25 %. (Fig 1A)

Dans les éoliennes ou hydroliennes rectilignes de première génération dont il est ici question (Fig 1 B), qu'elles soient en disposition verticale ou horizontale, le rendement des chaque pale, dans les arcs, équivaut à celui des pales d'une éolienne standard. Par ailleurs, dans les parties rectilignes de leur cinétique, qui est la majeure partie de leur mouvement, la déperdition des de 50 %, causée par l'angulation des pales. Mais, est la seule déperdition.

En phase rectiligne, les pales donc produisent 200% de l'énergie des pales conventionnelles.

Version transversale de première génération

Dans cette version de première génération, le fluide transite perpendiculairement aux axes de la machine. (Fig. 1 c)

La machine produit le même rendement, mais au lieu de retrouver les lignes rectilignes de pales les unes à côté des autres, celles-ci passent les unes derrière les autres. La machine, est ainsi **deux fois plus étroite**, ce qui signifie que, disposée à horizontale et utilisée en tant qu'hydrolienne, elle peut être disposée, contrairement aux hydroliennes conventionnelles, dans presque tous les cours d'eau. Pour une même production la machine aura 3 pieds de haut par opposition à 20 pieds pour une hydrolienne standard.

Les éoliennes et hydroliennes de seconde génération

Dans les éoliennes de seconde génération, on réussit, par un stratagème mécanique à modifier, à chaque passage dans les arcs, l'orientation des pales de 90 degrés, et non de 180 degrés, si aucune mécanisation n'est réalisée. En conséquence, on a plus besoin des pales en accent circonflexe plus haut montrées, précédemment, ce qui est un apport intéressant, car ceci augmente la qualité de la transition du fluide à travers la machine..

On a trois types principaux de ces éoliennes et hydroliennes, dont ici sché

Le premier cas est celui des systèmes décentrés (Fig 2 a et b schéma et photographie)

Le second cas est celui des systèmes inversés (Fig 3 a schéma, b photographie)

Le troisième cas est celui des systèmes angulés (Fig 4 a schématique, b photographie)

Hydroliennes en ZIG ZAG

Le principe peut par suite être étendu par une machine en zig zag, pouvant mesurer une trentaine de pieds de largeurs par pales, et ces pales recevant l'effort du fluide à 90 degrés, ce qui minimise les pertes d'écoulement au maximum, l'écoulement du fluide se transformant en écoulement mécanique. On se rappellera de la première perte que nous avons rappelé dans les éoliennes conventionnelles, de l'ordre d'un premier 50 %, cette perte résultant de la disposition angulaire de chaque pale par rapport au fluide, ce qui permet d'entraîner la machine en rotation. Ici, faut-il le répéter, cette angulation est transférée à la mécanique et la perte est par conséquent beaucoup plus contrôlée et moindre. Le nombre de zig zag est déterminé selon le courant, et le retour ne présente que peu de contre force de retour, alors que généralement est de 50 %.

Le schéma suivant représente a, la machine avec soutien simple, et pales en croix. En b, la même machine, est produite avec une double gestion mécanique, ce qui permettra de réaliser les mêmes fonctions avec des pales unitaires (Fig. 5 a et b, schématique, et c photo))

TURBINES

Les turbines de barrages actuelles présentent exactement les mêmes carences que celles des éoliennes et hydroliennes , et cela est du , comme nous l'avons déjà mentionné , à leur cinétique strictement circulaire et restrictive . Dans les barrages, on utilise généralement les turbines à hélice, les turbines à caissons ou les turbines les plus utilisées, soit les turbines Francis .(fig 6 a, b, c)

Dans les turbines hélices, en a) l'eau s'y écoule à la manière du vent dans une éolienne. On a , comme dans les éoliennes , deux pertes conséquentes de 50 % pour cent chacune , pour une performance de 25 %. de la force de sortie par rapport à la force d'entrée

Dans les turbines à eau, en b) on ne peut travailler positivement que sur au bas de la turbine, le haut devant être couvert. On peut le constater , une seule partie des hélices de la turbine est utilisable , ce qui restreint grandement son efficacité.

Dans les turbines Francis en c), la plus utilisée de nos jours , les pales sont disposées parallèlement à l'axe central, et cet axe est disposé perpendiculairement au système . L'eau venant du haut , doit par conséquent être recourbée, parce que les pales doivent travailler horizontalement. L'avantage de cette machine consiste en ce que les pales, contrairement aux éoliennes et aux turbines à hélice consiste en ce que les pales travaillent également sur toute leur surface, cette surface étant toujours éloignée. Par ailleurs les pales continuent d'être angulairement disposées, et à subir la perte qui accompagne cette disposition . Par ailleurs, si un défaut advient par rapport aux turbines à hélice, il advient aussi, simultanément , un défaut important. En effet, comme nous l'avons dit plus haut , le fluide ne peut descendre directement et traverser les pales. Sa course doit être modifiée de 90 degrés, pour passer à la verticale à l'horizontale , ce qui diminue l'énergie . Le poids de l'eau, important facteur de puissance , est perdu en majorité , lors de sa courbure cinétique , ce qui s'additionne à la perte causée par l'angulation des pales .

Les turbines tri axiales, turbines de nouvelles génération

Avant de commenter ces turbines , regardons un instant ce qui se passerait si l'on entendait disposer , pour ne pas avoir à réaliser la déviation de l'eau que nous avons mentionnée précédemment, disposer une turbine Francis avec son axe de rotation à l'horizontale. Comme on peut le voir, le fluide entrerait par le haut et produirait une action positive de rotation. Cependant , en traversant la machine , le fluide heurterait les pales du bas, donc celles de sortie, et entraînera l'axe de rotation dans le sens inverse. La machine serait par conséquent en parfait blocage et ne produirait aucune énergie. (Fig.7)

Les trois turbines ici présentées apportent une solution à ce problème, et permettent , lors d'une transition du fluide du haut vers le bas, qui par conséquent conserve le poids comme facteur de production d'énergie déterminant, que les pales travaillent toujours positivement, tout autant à la sortie qu'à l'entrée. Ceci est obtenu en mécanisant chaque pale de telle manière que son angle d'attaque soit modifié à 90 degrés , au bas de leur cinétique dans la machine , par rapport celle de leur cinétique du haut .

On obtient par conséquent les qualités simultanément des turbines à hélices et des turbines Francis , tout en gommant les défauts de chacune.

Ce qui veut dire que contrairement , principalement à une turbine standard Francis , soit la plus utilisée et rentable, dans les machines ici présentées que l'on aurait placées à la verticale, les pales du haut travaillent positivement, et le fluide peut passer par le centre de la machine, mais au contraire que dans les turbines standard, la modification d'angle de 90 degrés qu'elles subissent 2 fois par tour, permette que l'eau , agisse positivement sur la surface antérieure de chaque pale, et cela en sortant de la machine. L'avantage de ces machines est énorme, car chaque pale agit non seulement en terme de dynamique des fluides, mais aussi en terme mécanique, puisque l'eau , agissant directement, et non dévié à 90 comme nous l'avons rappelé pour les turbines Francis, produit plus de poussée et plus de rendement .

La turbine est réalisable principalement en trois versions . Dans la première , deux disques sont montés rotativement, dans la machine avec des axes de rotation en des endroits différents, Des bielles sont rattachées d'une part , chacune de leur extrémités à des axes fixés rigidement aux disques., alors que par leur autre extrémité , celles-ci coulissent l'une dans l'autre . Les pales sont rattachées chacune à l'une de ces bielles . Elles subissent par conséquent une alternation d'orientation de 90 degrés à chaque demi arc, ce qui permet ce qu'aucune autre des machines plus haut rappelées ne permet, à savoir

- a) un travail angulaire réduit,
- b) un travail en périphérie maximal
- c) un passage de l'eau en travers la turbine, se faisant de haut en bas, remplaçant les forces de blocages plus tôt commentées , par des forces actives, et permettant ainsi à la machine de fonctionner sous le poids de l'eau, ce qui maximise de façon importante l'énergie créée (Fig 8 a schématique, fig 8 b photographie)

En la figure 9, on retrouve la seconde version de la turbine, en laquelle chacune des pales est pour un côté reliée au disque, et pour l'autre à un membre directionnel. (Fig 9 a , schéma , b photographie)

Un troisième type de ces dernières turbines consiste à obtenir une cinétique de mouvement de pales parfaitement translationnelle, Au lieu d'être alimentée tout le tour , comme les turbines Francis, celles-ci sont alimentées en deux sections opposées Leur avantage est qu'elles reçoivent les fluides de plein fouet , perpendiculairement, ou encore avec un angle assez réduit. , ce qui en augmente la puissance pour autant .(Fig.9 a , schéma, et b photographie)

Les précédentes turbines peuvent bien entendu être utilisées comme éoliennes dans des tours à cet effet, et en superposant plusieurs.. Chaque tour pour être réalisée près d'une autre et former ce que nous avons précédemment appelé forêts éoliennes , ou usine éolienne (fig 10 a et b)

Les mêmes forêts usines peuvent bien entendu être réalisées avec le recours à nos éoliennes verticales (fig 11)

Turbine rétro rotative.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, plus on s'approche du centre de chacune des pales dans une turbine conventionnelle, plus la poussée sur chaque pale diminue, jusqu'à atteindre zéro de poussée.

C'est pourquoi, si l'on soustrait cette moitié intérieure de ces pales, la puissance ne sera pas diminuée. Par ailleurs, inversement, des pales installées en rétro rotation réalisent un effort nul à leur extrémité extérieure lorsque celle-ci est située en périphérie, et un effort total à leur passage au centre. Ces pales travaillent donc de façon totalement contraire à celle des pales standard.

En arrimant les deux ensembles de pales de telle manière que la pale rétro rotative soit à son point neutre au niveau de son extrémité en périphérie, et exactement au moment où elle passe derrière la pale standard, on voit que la machine travaille simultanément à 100% à son extrémité extérieure, sur la pale standard, et à 100% sur l'extrémité intérieure de la pale rétro rotative.

On double ainsi la puissance de la turbine. (Fig. 12 schéma, photo)

Turbine issue de nos moteurs turbinatifs

Dans ce type de moteur, utilisé comme turbine le transit des fluides, eau ou air, entraîne alternativement l'élargissement et le rapprochement de l'espace situé entre les pales, et, complémentairement, entre les pales et le cylindre. Le cylindre rotationnel régule alors les entrées et sorties de fluide. Le fluide agit ainsi, surtout lorsque ces machines sont utilisées comme turbine de barrage, très majoritairement sous la pression exercée par le poids de l'eau, par rapport à l'action normalement exercée par la dynamique des fluides. Ce type de turbine pourra être un avantage majeur dans le cas de faible débit. (Fig. 13 a schéma b photo)

Les génératrices

Comme je l'ai mentionné plus haut, la force d'un barrage est calculée facilement. Il s'agit de calculer la puissance d'entrée du fluide. Par suite, il s'agit de calculer la perte mécanique transformationnelle, celle qui convertira le débit de l'eau, ou autre fluide, en rotation. Il y a toujours une perte, et comme nous l'avons mentionné, le déficit consiste à diminuer de façon maximale.

Ayant obtenu cette rotation d'un axe, on le branche maintenant sur une génératrice, qui à son tour produira de l'énergie, et à son tour réalisera une certaine perte. Il s'agira, pour augmenter l'électricité produite, de diminuer cette perte, ce que les machines ici présentées réalisent, et ceci à un degré pertinent.

Voici, très synthétiquement, la cause de la perte de productivité électrique des machines conventionnelles, et comment nous la gagnons.

Un résultat électrique est obtenu lorsque l'on introduit un élément magnétique à l'intérieur d'un autre et qu'on le retire . Cette altération produit l'électricité. C'est lorsque la pièce est introduite et retirée de façon rectiligne d'une seconde pièce que les champs magnétiques réagissent les plus fortement. C'est cette façon de faire qui crée le maximum d'énergie .

Or les moteurs électrique fonctionne à partir d'une pièce , le rotor, tournant à l'intérieur d'une autre , le stator. L'énergie créée est le résultat de deux partie magnétiques s'approchant et se distanciant alternativement l'une de l'autre. Mais, il n'y a pas , comme ce que nous rappelons précédemment , un champs magnétique qui pénètre l'autre. Il y a un champs magnétique qui seulement interfère avec l'autre, ce qui en diminue considérablement l'énergie. De plus, la cinétique rotationnelle entraîne des temps morts importants qu'il serait trop fastidieux ici de commenter .

Les machine tri axiales ici présentées , corrigent toutes les lacunes plus haut énoncées, et produisent, en tous les cas théoriquement, une énergie beaucoup plus élevée que celle produite par les cinétique conventionnelles.

Génératrice tri-axiale, version coupolaire

La première génératrice (et moteur électrique) dite tri-axiale coupolaire prend la forme d'une coupole qui , réalise un mouvement oscillatoire , ce mouvement entraînant un axe en rotation. A travers chaque oscillation, chaque point de la périphérie réalise , dans sa réalisation la plus simple, un aller retour quasi vertical, Si des tiges magnétiques sont installées à ces points, elles pourront être couplées à des cylindres magnétiques, ce qui reproduira plus adéquatement les aller retour qui forme la base théorique des moteurs électriques. De plus , le point maximal de ceci sera au centre du balancier, ce qui permettra de réaliser des machines électriques, moteurs ou génératrices sans point mort haut, ce qui est l'idéal de toute machine. Fig 14 a schématique , b photo)

La puissance des génératrice conventionnelles sera par conséquent décuplé. Changer les génératrices des barrages reviendra à contre-tire un second barrage .

Trois autre exemples de moteurs électriques ou génératrices de type tria-axial

Dans ces trois exemples , la coupole réalise simultanément un mouvement alternatif rectiligne et rotationnel, La cinétique réalisé par chacun des points de la périphérie de la coupole, n'est pas ici alternativement rectiligne, comme précédemment, mais sinusoïdal, En conséquence, le magnétisme de ces machine sera réalise de telle manière de travailler de façon oblique , ce qui diminuera les moins morts haut et bas , tout autant rotationnel que verticale.

Dans le premier exemple, la vitesse de rotation du cylindre est égale a celle des mouvement alternatifs rectilignes de la coupole rotor ,(Fig.15 a 1 schématique a 2

Dans le second cas , le tournage de la coupole et du vilebrequin sont décommandé, de telle manière que l'on puisse obvenir plus d'une rotation de coupole par aller retour de celle ci!5 b 1 schématique 15 b2 photo)

En c, c'est le contraire qui est produit, al coupole ne produit qu'un zigzag a chacun de ses aller retours (Fig15 c schémaque, c2 photo)

Resumé des accroissement de forces produites par les appareils

Les éoliennes et hydroliennes de première génération

Les éoliennes et hydroliennes de première génération produisent théoriquement , dans les parties rectilignes de leur cinétique plus du double de la capacité de pales d'un éoliennes standard et voici pourquoi :

- a) la surface maximale des pales est rectangulaire par opposition a triangulaire pour les pales de machine standard, donc le double de surface possible,.
- b) La couple sur cette surface est maximal en tout point de celle-ci, alors que dans la machine standard, il réalise une moyenne de couple partant de zéro à cent pour cent, donc de 50% du couple

Les éoliennes et hydroliennes de seconde génération

- a) Les éoliennes de deuxième génération ont le même couple que les éoliennes de première génération , mais une surface d'encombrement , diminue de moitié . De plus les pales en accent circonflexe sont changées pour des pales simples , mécanisées pour modifier leur angle d'attaque de 90 de degré a chaque changement de direction . Par conséquent, non seulement l'encombrement , mais aussi la fluidité en est grandement améliorée.

b Certaines version des éoliennes et hydroliennes de seconde génération peuvent être réalisés en succession zigzagées et ainsi remplir simultanément la même fonction que celle que produirait plusieurs hydroliennes consécutives. De plus, comme dans ces éoliennes et surtout hydrolienne, la disposition des pales n'est plus angulaire au fluide, mais bien perpendiculaire au fluide, la pression occasionnée par celui-ci qui est a l'origine de la création d'énergie est doublée. Une partie de celle-ci est reperdue dans l'angulation du système, mais la perte est par conséquent moins considérable. On donc la un travail qui ne réalise qu'une perte de 25 % , par rapport a 75 pourcent pour les éoliennes standard. On est donc du 300 % d'efficacité comparative , et cela en plus de réaliser un encombrement de plus du deux tiers inférieur .

c) Hydroliennes latérales

Des membres en quadrilatère peuvent être actionnés, et créer de longues portée à déplacement rectilignes. En conséquence, si l'on rattache des pales à ce système, que l'on motive leur changement de leur orientation mécaniquement de l'ordre de 90 degré, on aura un type d'hydrolienne la aussi très performant .

Turbines

a) les trois turbines ici présentées, à double excentricité ont toutes la qualité principale de pouvoir être disposé a la verticale, c'est à dire en une position ou les axes de la machine sont a l'horizontale, En cas de turbine a eau, l'eau pourra y transiter de haut en bas, et on gommara par conséquent la déperdition des turbines Fransis , qui doivent dévier l'eau à 90 degré pour pouvoir fonctionner, ce qui crée une perte de 50 % . Dans nos turbine les pales travaille sur leur face en haut, et sur leur endos de face en bas, et ce toujours positivement, mais cette fois ci sous le poids de l'eau. Par ailleurs, par rapport aux turbine a hélices, les pales sont , comme précédemment de pleine grandeur, et travaille majoritairement sur toute leur surface, et non sur leurs extrémité comme c'est le cas dans le turbines a hélice. Finalement, par rapport au turbine a baquet, nos turbine travail sieur la majorité de leur point et que de moindre mal espace de temps neutre. Alors que dans ces dernière, les temps neutre occupent la majorité de l'espace,

Dans tous les cas de figure , nos turbine produisent 200% de l'énergie des turbines conventionnelle,

III les génératrices

Les génératrices présentées aux présentes réalisent , théoriquement bien sur , un effort magnétique du double , au niveau magnétique, et du double au niveau mécaniques de celles des génératrices ou moteurs conventionnels.

D'une part en effet, la pénétration magnétique , avec un minimum de pièces , est maximisée , ce qui double l'énergie produite

D'autre part , le trajet magnétique, au lieu d'un un demi arc, comme dans le moteurs et génératrice standard, et non seulement rectiligne, mais de beaucoup plus court. Il prendra moins d'énergie électrique pour actionner l'axe de la machine, sous forme moteur, et il prendra moins d'énergie pour l'axe moteur pour en retirer l'anergie magnétique sous forme de génératrice .

On a donc, avec l'application des présente génératrice , le double de production électrique simultanément , éolien, hydrolien, et par barrage et cogénération et atomique DE TOUTES LES INSTALLATION ACTUELLEMENT EN MARCHÉ . ET CELLE A VENIR .

Architecture générale, et architecture québécoise

Toutes les éoliennes et turbines présentées ici peuvent être disposées soit à la verticale, soit à l'horizontale, et au surplus, on peut y faire transiter les fluides, air ou eau, soit dans le sens des axes de rotation soit à 90 degrés de ceux-ci, ce qui représente un avantage énorme, relativement aux multiples endroits de disposition désormais possibles

Les éoliennes ici présentées sont des éoliennes verticales ou horizontales .
Par ailleurs, les turbines ici présentées peuvent aussi être produites sous la forme d'éoliennes et d'hydroliennes .

Dispositions éoliennes , à la verticale et à l'horizontale

Les éoliennes ici présentées seront en tout premier lieu disposées à la verticale Fig 16 a)(. Par ailleurs , les turbines ici proposées pourront être utilisées en tant qu'éoliennes . Pour les réaliser à la verticale, on les réalisera préférentiellement sous forme de tour éolienne (Fig . 16 B) , en les réalisant en étage . Ces types d'éoliennes ou tours éolienne pourront servir d'assise aux lignes de transport électrique et feux d'éclairage des autoroutes ,.

Ces éoliennes peuvent aussi être disposées à l'horizontale, et on pourra les disposer sur le toit des immeubles. (Fig .17) en position horizontale, elles seront utilisées en tant qu'hydroliennes (Fig 18 a et 18 b) . ou en tant que turbines, par exemple en suite étagées .

Ceci nous permet d'envisager , au niveau architectural, plusieurs réalisations nouvelles et intéressantes.

Ces machines pourront être utilisées en turbines au fil de l'eau,

Usines forêts éoliennes

Leur configuration verticale permettra au surplus de les agglomérer en forêts ou usines éoliennes.

De mon avis, les actuels projets éoliens, basés sur de vieilles machines non productives est un énorme gaspillage. Là où l'on dispose actuellement 20 éoliennes, on pourrait en disposer 200, et là où on en dispose 500 , comme le dernier projet du Gouvernement , supposément majeur, on devrait en disposer 3000,

En effet, en tout premier lieu , il est possible, dans le même espace de disposer cinq à dix éoliennes verticales, là où on dispose une seule éolienne conventionnelle. Ensuite, attendu, le peu de rendement des éoliennes conventionnelles, et le fort rendement des éoliennes verticales, nombre de sites, d'un même , jugé actuellement non rentable au niveau vent , on ne se voit pas attribuer qu'une seule

éolienne alors qu'il pourrait en recevoir plusieurs.

Finalement,, et c'est en cela que j'ose parler de forêt éolienne , d'usine éoliénique . Il y aura moyen, avec les éoliennes ici présentées, de travailler le vent de telle manière d'en diriger les diverses directions par le passage angulaire de certaine éoliennes directionnelles, et ainsi d'aliment un nombre de beaucoup plus important d'éoliennes , Un site éolien pourra par conséquent être non pas meublé d'éoliennes dispersées et infonctionnelles, mais au contraire, criblé d'éoliennes et surplus super fonctionnelle.

Tel tels sites éoliens , au lieu d'être déficitaires, pourraient , devenir plus rentables que la construction de barrages.

Dispositions apparentées.

Les éoliennes et tour éolinéique turbine ici présentées pourraient être disposés architecturalement à d'autres endroits stratégiques , en lesquels nos éoliennes conventionnelles et désuètes ne peuvent pas l'être .

Je pense en tout premier lieu aux lignes de transmission électrique, en lesquels les fils sont supportées par des pylônes géants.

Je suggéré , que architecturalement, les pionnes de ces lignes serait construits en y intégrant des éoliennes verticale, ou tour de turbines qui , à chacune d'elles ajouterai sa puissance au réseau,

Je pense aussi, en laissant divaguer mon imagination, que , toue les poteaux d'autoroute devraient être chapeautés d'éoliennes turbines présentées aux présentes

Je pense aussi que , qu'il devrait être disposé sur les toits plante de tous tous les grand édifices, et tours, des éoliennes , en position horizontale, et des turbine éoliennes

Architecture de barrages sous formede semi barrages

Je pense qu'en plusieurs barrages, les turbine pourraient y être changées , en l'état.
Pour d'autres par ailleurs, je pense qu'il y aurait lieu de les réaménager

En effet, l'on a qu'a regarder le grand escalier de la Romaine, qui sert actuellement en évacuateur de crues.

Il faut repenser architecturalement les barrages. En effet, au lieu de leur disposer, au bas une turbine, on peut réaliser des sorties d'eau en escalier, et y disposer, y chaque étageement , des turbines hydroliennes rectilignes, disposées à l' horizontale, ou encore , puisque l'eau , au contraires de ce qui se passe dans les turbines conventionnelles, peut traverser les turbine, y disposer les turbines tri-axilaes ici montré.(Fig 18)

La mémé eau servira a plusieurs turbines successive , et si le raisonnement que je fais, a savoir que ces turbine, pou une même énergie, demandent moins de pression d'eau, on aura, un même eau qui servira

a plusieurs turbines successive, comme si on avait construits plusieurs barrages conventionnelles, pour le seul coût de construire les turbines, et redessiner les sorties de eau de ceux qu l'on a déjà

Architecture hydrauliques en semi barrage

Comme je l'ai mentionné, les turbines et hydroliennes plus haut présentées, peuvent pour les une, travailler à plat, et pour les autres, d'une part à l'horizontale, et d'autre part en zigzag (Fig .19) Il ressort de ceci qu'un nombre extrêmement important de rivières , actuellement impossible considérer comme réceptacle possible d'hydroliennes conventionnelle, deviennent tout à coup des sites en lesquels il est tout à fait logique et faisable d'y installer des hydroliennes,

Hydrolienne et voies maritimes

Une autre structure architecturale devenue possible avec les machines présentées aux présentes est celle de réaliser des hydroliennes de chaque côté d'une voie maritime, laissant à celle-ci libre à la circulation des bateaux.

L'engorgement sera créé par les hydroliennes elles-mêmes. C'est ce que l'on nomme une barrière hydrolienne . (Fig 20)

Cette structure permettra possiblement d'accaparer l'immense énergie que constitue le Fleuve St-Laurent , sans en bloquer ni la voie maritime , ni la vie marine

Chiffrement des résultats préliminaires

Il découle de plusieurs hypothèses de chiffres en rapport avec les derniers énoncés.

Partons du fait que selon les énoncés de monsieur Sappia et de monsieur Fitzgibbon, il nous faille doubler la production d'électricité, comment pourra-t-on l'envisager, à partir des machines que nous venons de commenter.

Je pense que ce pour ainsi dire deuxième Hydro Québec, cet Hydro Québec de nouvelle Génération pourrait avoir les parts suivantes.

On pourrait assister, non seulement à une augmentation de la capacité éolienne importante, de par le nombre de machines que l'on pourrait installer, mais aussi à une baisse des coûts de productions par machine en relation avec leur rendement supérieur,

L'éolien pourrait selon moi quintupler sa production actuelle. Comme l'éolien occupe actuellement 9 % de la production totale, ceci occuperait alors 25 pourcent de la méga production totale, du double de la production actuelle.

Je pense que la construction de nouveaux méga barrage devrait plutôt s'orienter vers la construction en masse de station hydroliennes, ou encore de barrages hydroliens en zigzag, dans un nombre de rivières extrêmement important, devenu désormais disponible techniquement et architecturalement. La production hydraulique devrait par conséquent, elle aussi passer de 10% à 25 % du total escompté par Monsieur Sappia. En effet, ce nouveau type d'hydrolien et de barrage hydrolien sans béton, pourrait être annuellement évaluable à 35 % de ce que produisent actuellement les barrages,

Elle deviendrait donc, elle aussi, le quart de la nouvelle production totale, encore une fois du double de la production actuelle.

Réaménagement des turbine, nouvelles turbines et turbines escaliers

Je pense, qu'il n'est pas impossible que les nouvelles turbines pourraient augmenter la puissance actuelle d'Hydro Québec de 25 % à 50 % de la puissance actuelle.

Dans le meilleur des cas, soit de 50 %, le total d'augmentation de productivité, de 25 % pour l'Éolien, de 30 % pour l'hydrolien, et de 45 % pour les barrages nous amènera au doublage espéré par les experts en comptabilité, sans construction d'aucun nouveau méga barrage

Mais ce n'est pas tout. Il nous faut ajouter les génératrice,

Il est fort possible que ces génératrices offrent un rendement de 25 à 50 % supérieur, Ceci viendrait soit à combler les manques, si les installations plus mentionnées n'offraient pas le rendement espérées. Par ailleurs le rendement espéré était là, et que les génératrices produisaient ce qu'elles annoncent, elles multiplierait par 150 % le nouveau 200% atteint.

Nous atteindrions par conséquent non pas 200% , mais bien 300% de la production actuellement .

Intéressant . Fort intéressant, et cela , à un coût , de 70 % inférieur a celui de la construction de nouvelles méga structures de barrage .

Nous atteindrions TROIS fois le rendement actuel d'Hydro Québec, et cela, en moins de dix ans Nous atteindrions TROIS fois le rendement actuel d'Hydro Québec, et cela, en moins de dix ans .

Reconsidération du projet de loi 69

Je pense qu'il faut en convenir . Il est d'une évidence claire nette et précise que si les rédacteurs de la loi 69 avaient eu en connaissance et en tête de telles possibilités, ils n'en seraient pas arrivés aux même résultats , loin de là.

Pourquoi

Parce que partant de là , il y a tout pour , à la fois favoriser l'industrialisation , et simultanément , protéger les droits et richesses collectives sans heurts, sans dessous du dessous, sans demi vérité, sans discension sociale .

Les unions qu'oassa donne

Malheureusement , sans autre chose que des chiffres simplement éventuels, on se croirait revenu en plein Duplessime , et se croirait dans l' obligation de réécrire le refus Global de Borduas.

Si monsieur Legault est d'avis que l'avance,ment du Québec consiste à non seulement recruter des sociétés au capital étranger , compagnies boursières, mais plus encore, à les favoriser de nos richesses naturelles en énergie hydrauliques ou aériens, est un avancement pour les québécois par le fait qu'elles utilisent des travailleurs québécois, alors qu'on se le dise , Monsieur Legeault est dans l'erreur.

C'est par l'essor de Recherche et Développement de nouvelles machines qu'il faut travailler , et par suite , exporter notre travail, devenir, nous , la ou les compagnies qui tire des profits en d'autres pays. Voila ce que les machines , r que je viens de présenter , ou d'autres à innover, nous disent .

La mauvaise nouvelle , c'est que la très mauvaise conception de la loi 69 entraînera cela , directement et indirectement, une dégradation de la richesse collective.

La bonne nouvelle , c'est qu'il y aura , sinon plus d'argent a faire, pour les québécois, pour les sociétés, pour les amis des parties , en réalisant des projets d'avenir, un Québec de conception, un Québec de réalisation, un Québec de fabrication, un Québec d'exportations de mégas projets .

C'est ce à quoi nous convie les concepts techniques et architecturaux présentés aux présentes.

L'un des graves dangers de la loi 69

Même de rien, en l'état actuel, cela ne semble pas si majeur que cela, d=que de laisser industries se fournir elle-même, à partir de la richesse collective. Il lui faudra investir et gagner son argent,

Inversement, à supposer que les nouveaux moyens de fabrication d'énergie électrique deviennent la propriété intellectuelle de ces sociétés, et qu'Hydro Québec en soit privée. Il ne faut pas savoir lire tellement en avant, pour concevoir qu'Hydro Québec, que les québécois, donc, deviendraient à la remorque de ces v=nouveaux producteurs, qui ne cesseraient d'empiéter, cela est certain,

Dans le cadre que je viens de définir, à titre d'exemple, si ce que j'avance en tant que machines est vrai, le fait de monopoliser HQ et de laisser au privé un droit de production d'électricité, pour le départ, pour alimenter des compagnies privées, et avec le temps pour combler, sinon se substituer à HQ est une grave erreur. Car forte de ces technologies, l'industrie privée pourra, effectivement déclasser HQ. De plus cette industrie privée, ces industries privées pourraient s'avérer de toutes et chacune, des industries boursières, aux propriétaires étrangers, et qui viendraient s'alimenter monétairement de notre vent, de nos rivières, et de nos lignes de transport.

Qu'une industrie harnache le St Laurent de façon privée, et rentable, et exporte cette électricité aux USA unis, par notre réseau ne m'APPARAÎT PAS une bonne chose pour la collectivité québécoise et pour les générations futures, que la loi 69 oublie totalement..Qu'une industrie harnache le St Laurent de façon privée, et rentable, et exporte cette électricité aux USA unis, par notre réseau ne m'apparaît PAS une bonne chose pour la collectivité québécoise et pour les générations futures, que la loi 69 oublie totalement..

La production privée et industrielle d'électricité doit, attendu ce qui précède, de façon absolue, disparaître du projet de loi 69

Proposition pour un avenir meilleur

Création de l'ITTEQ

Institut des Technologies de Transition Énergétique du Québec

Mais que faut-il faire avec le projet de loi. Le renier. Continuer de laisser HQ , donc de l'avenir énergétique des québécois le monopole absolu, non seulement des barrages, mais de la production électrique sous toutes ces formes. Cela accroîtra le monopole d 'HQ. Or l'on dit souvent d'HQ que c'est l'État dans l État.

Dans le monde actuel, l'électricité rivalise avec le pétrole, et le monopole énergétique d'HQ est encore quelque peu concurrentiel. Mais si le pétrole disparaissait, il nous faudrait HQ pour se chauffer, pour se nourrir, pour se déplacer, pour écouter la télé s'éclairer , A ce moment , pas d'Hydro Québec , pas de vie!!!

La subdivision actuelle l'Hydro Québec production et HQ distribution, et Régie de l'énergie ne tiendrait plus le coup.

Création de l'ITTEQ et de HQ INDUSTRIES

Une première subdivision s'impose , par la création de l'ITTEQ

En tout premier lieu , le projet de loi doit prévoir la création de l'ITEQ.

Avant toute privatisation, de quelque nature que ce soit, les nouvelles éoliennes, hydroliennes, turbines, et génératrice, et tout ce qui pourra découler de la R and D qui en découlera doivent être étudiée, mise en expérimentation , numérisée, et appliquées, et ce par le biais d'une nouvelle société Gouvernementale, au nom de ITTEQ

Dans la mesure du rendement seulement, il y aura à voir si les québécoises ont besoin de l'industrie privée, étrangères, pour combler le manque à gagner énergétique .

Advenant la productivité prévue des machines , je pense, au surplus qu'une nouvelle société nationale devra être créée , et que cette société sera avant tout une société d'ingénierie et de manufacture, cette société portant le nom d'HQ INDUSTRIES

Je donne pour l'instant le nom de , simplement HQ INDUSTRIES pour qu'on se comprenne.

Le travail de cette société sera d'ingénierie de façon commerciale, les éoliennes , hydroliennes, turbines et génératrice qui pourraient être dessinées , innovées et testées par l'ITTEQ..

Hydro-Québec demeurera à mon sens maître d'œuvre des réalisations, mais il s'abreuvra des éoliennes, turbines hydroliennes et génératrice, dessinées par l'ITTEQ et manufacturées par HQ INDUSTRIES.

Création d HQ INDUSTRIES : fabrication , réalisations et Exportabilité

Je crois sincèrement qu'une rentabilité supplémentaire dont pourront bénéficier les québécois est l'exportabilité des turbine, éoliennes, hydroliennes et génératrices fabriquées et testées par HQ INDUSTRIES, mais aussi par l'exportation de projets entiers, réalisés avec ces turbines, dont elles pourront avoir les droits de production exclusifs.

Ces réalisations pourront se faire avec des sociétés d'ingénierie québécoise comme par exemple SNC Lavalin, ou des compagnies importantes comme Dragon Forgé, Marmen etc

Je pense que la réalisation de projets à l'extérieur du Québec, notamment aux USA, ne devrait pas être vendue clé en main, mais contenir des clauses d'entretien de service, et de pourcentage sur la production ce qui amènera à HQ, à l'ITTEQ et à HQ INDUSTRIES des revenus mensuels similaires à ceux d'Hydro Québec

Et si les exportations tant de machineries que de projet apportaient un autre 25 % aux québécoises, personnellement, je crois que personne ne s'en plaindrait

En tous les cas, s'il y a un endroit où les intérêts publics et privés peuvent cohabiter, idéalement ce serait là. La société pourrait, à titre d'exemple aussi travailler en synergie avec Lyon, Marine Industries, Bombardier, Bell Hélicoptère, Pacard, Bo cycles, Dragon forgé, Boralex, Marmen Véolia, Axium infras, Lavallin, Leroux Leroux, Magna international et j'en

Conclusions

Voici les conclusions très simples auxquelles j'en arrive

Il ne faut pas mêler de trop près virage vert et billets verts.

Il est clair que le projet de loi a été construit en fonction de la volonté de développement de l'électricité en sol québécois pour souscrire à une demande industrielle, possiblement étrangère, et qu'elle ne correspond à aucune vision générale relative aux changements climatiques en tant que tel, mais apparaît plutôt, comme celle de savoir comment les sociétés de capital peuvent profiter du changement climatique, comme occasion d'affaire.

C'est pour cela que le projet de loi a été totalement construit à partir de données chiffrées auxquelles la réalité devra se plier par la suite, cette réalité comprenant, de façon assurée, une augmentation des tarifs d'électricité, par conséquent une baisse des revenus moyens et un appauvrissement des québécois, p

Le projet de loi a, par conséquent pensé et fabriqué de toutes pièces, un avenir irréaliste , haut en aspiration chiffrées , mais ignorant en terme de moyen techniques .

La présente montre que les bases du projet de loi auraient pu être totalement différentes.,

En effet, si le projet avait été basé sur des progrès techniques, ceux-ci entraînant des projets architecturaux novateurs , enviables et exportables, non seulement, on aurait pu envisager fournir les sociétés industrielles à prix réduits, mais aussi le faire sans avoir privatiser, Hydro Québec, mais plutôt, comme que je le propose ici, en le diversifiant, en limitant ses obligations , déjà énormes , et plus même, on aurait pu bénéficier des toutes les ouvertures de productivité en exportation possible et rentables,

Cette situation actuelle me rappelle mes années 80, ou enseignait l'histoire des idéologies québécoise a UQTR . Il y a eu un Québec inc, qu'on a laissé aller , et qu'il nous faut retrouver.

Je pense que c'est de cette manière que doit penser le Québec de demain, à nouveau un Québec inc. de bâtisseur,s non pas un Québec de spéculateurs , .. à nouveau un Québec, ou les québécois ne sont pas, .comme ils l'ont déjà été dans le grand noir duplessiste , à la remorque de l'argent , à assister à la création d'oligarches sous leurs yeux, mais au contraire, là où ils construisent avec une fierté renouvelée, et là où on les envie de leurs prouesses et de leur ingéniosité.,

En conséquence, je termine , en conclusion comme entrée, sur la citation idyllique de monsieur Legault

"Moi, de dire monsieur Legault, le choix politique que je fais , c'est de protéger les Québécois. C'est à eux autres que ça appartient le bloc patrimonial qui a été fait chez Hydro-Québec Tant qu'à moi, je veux dire que si on construit de nouvelles capacités c'est pour faire du profit avec les entreprises"

et qui se poursuit de façon moins idylliques , lorsque l'on perçoit que le sens des paroles plus haut mentionné demande à être interprété fort différemment :

"On a une liste longue d'entreprises qui veulent venir au Québec qui veulent avoir plus d'électricité

on choisit dans les deux groupes

on veut aider les entreprises qui ont le plus à offrir aux travailleurs québécois madame la présidente, ce qui est le mieux pour les travailleurs québécois pour les québécois "

C'est moi qui souligne la confusion

par conséquent qu'oui la loi 69 est là pour nous garder travailleurs et non propriétaires

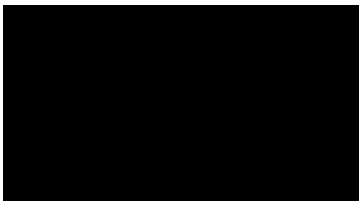
J'ose espérer que je fais erreur dans mes interprétations, et que Monsieur Legault constatera , non seulement qu'il lui faut ne pas poursuivre sur le chemin de monsieur Fitzgibbon, mais plus, retrouver en lui, le bâtisseur d'entreprise ...

Le chemin de dignité a passé ces derniers temps par la voix de monsieur Sappia

"il y a une part sociale qui est fondamentale au Québec. C'est de garder les tarifs très bas qui est notre engagement

Honnêtement, quand tu regardes, tu penses que que les allocations des droits jusqu'à date des sociétés existantes ici n'étaient peut-être pas suffisamment importantes à la demande "

**Normand Beaudoin
Bellart Ph.D.
Inventeur, compositeur
peintre et penseur .**



normandbeaudoin999@gmail.com

Conclusion

Solutions proposées

Les solutions absolument constructives , et d'avenir qu'il me semblerait absolument pertinent d'adopter sont les suivantes

a) la création de l'ITTEQ l'Institut des Technomlogies de l'énergie du Qubec

B la création d' HQ Industries

c) l'élargissement du mandat de la Régie de l'Énergie

La création de la socité d'Etat au nom de l'ITTEQ

Tel que je l'ai mentionné plus tôt , le côté aberrant, pour tout constructeur, pour tout entrepreneur, et qui devrait l'être aussi pour tout politicien, c'est celui de fabriquer un objet, ici un projet de loi sans le matériel physique et intellectuel pour le faire .

Aucune loi sur l'énergie ne devrait plus être créée , avec comme point de départ, une inconnaitance pratiquement totale de l'état des connaissances en la matière,. Aucune loi, aussi importante et d'intérêt public, ne devrait être créée en vase clos, et ne servir à dépeindre légalement une série de chiffres hautement suspendues, et qui demeurent totalement absents de toute solution , autre que celle de bâtir du vieux, de l'ancien, des moulins à vent et des roues à eau du moyen âge , et cela avec beaucoup de temps et beaucoup d'argent.

En conséquence un institut , dévoué à toute recherche et développement , en matière d'énergie devrait de façon absolue être créé, de façon indépendante d'Hydro Québec.

On m'objectera que l'IREC fait ce travail , ce à quoi je réponds faux. L'IREC, sous la direction de la Régie de l'Énergie et d'Hydro Québec distribution, et non d'Hydro Québec production, a eu la tâche, à titre d'exemple, de concevoir du matériel résistant mieux aux intempéries tel que la crise du verglas

Plus près de nous, elle a eu aussi le travail, toujours en terme de distribution, de travailler sur des systèmes électroniques de jonction de plusieurs sources simultanées d'énergie , solaire , éolien, hydrolien.

Le travail de l'ITTEQ doit être beaucoup plus basique que cela, et par la suite, beaucoup plus près de la production industrielle, à réaliser par HQ INDUSTRIES, car il s'agira par suite non seulement de fabriquer, ici, par HQ INDUSTRIES, ces nouvelles éoliennes, les nouvelles hydroliennes, turbines, génératrices, mais beaucoup plus, d'industrialiser celles-ci de telle manière, non seulement de les implanter ici, mais aussi, de vendre non seulement la production matérielles, mais aussi et d'autre part les projets entiers à l'étranger. Et cela notamment aux USA et A CUBA

La création de la société d'état HQ INDUSTRIES

HQ INDUSTRIES aura pour tâche de fabriquer et de mettre en projet les machines développées par IITTEC. Ici au Québec, cette mise en projet pourra se faire en collaboration avec Hydro Québec production.

Pourquoi laisserions-nous à des étrangers la capacité de réaliser du capital avec NOS ressources naturelles, et notre savoir acquis.

Monsieur Legault nous dit qu'il y a lieu d'aider les travailleurs québécois. Mais aider une poignée de travailleurs québécois au détriment des richesses des québécois n'est ni rentable, ni démocratique.

Aider les québécois en général, c'est concevoir et fonder les deux sociétés industrielles de l'ITEQ et HQ INDUSTRIES et simultanément offrir des emplois à des québécois.

Dernièrement, monsieur Fitzgibbon a distribué 350 millions à Northvolt
Par suite, un autre 350 millions à Airbus, Bombardier, ce qui pourra un fois de plus être révisé par nos voisins du sud comme étant un dumping

Encore dernièrement, probablement pour aider Northvolt, celui-ci a distribué 180 millions à Rino Tinto

Outre les travailleurs, où sont les québécois dans un tel schéma ??

C'est cela qui se passe quand le numéro deux d'un Gouvernement prend la chaise du numéro un et du Ministre des finances.

Ceci m'amène directement au caractère éventuellement négatif, voire même désastreux de l'application du projet de loi 69

Le caractère négatif , et possiblement désastreux de l'adoption et de la mise en application du projet de loi

Le projet de loi , dans son état actuel, permettrait à des sociétés , ici , de produire de l'électricité pour d'autre société. Nul besoin de rappeler qu'il s'agit de société boursière, et par conséquent de société dont la propriété est celle des actionnaires, ces actionnaires étant hors Québec pour la grande majorité.

La , une fois de plus on touche à un écueil important causé par la non connaissance, la non information, la non recherche de connaissance de toute méthode de production nouvelle qui changerai la donne .

A supposé , à titre d'exemple, que les chiffres techniques avancés ici soient vrais ou encore qu'il existe d'autres moyens similaires, ou encore, que d'autres sont trouvés dans l'avenir , et que, par exemple , le St Laurent , aux heures où le projet de loi a été rédigé était un masss d'eau inerte, et que par suite, elle devient rentable , immensément rentable, à tel point de pouvoir alimenté New York

Supposons, toujours sous ce projet de loi, que l'électricité produite par le Fleuve St-Laurent est vendue aux Etats Unis par une société privé , utilisant les lignes de Transmission d'HQ.

Supposons enore que toutes nouvelles technologies devienne la propriété intellectuelle de sociétés étrangères, qui en gardent les droits, en en privant HQ .

En arriverions nous à ce qu'Hydro Québec se voit , éventuellement, elle même , dans l'obligation d'acheter de l'électricité à ces sociétés étrangères, pour subvenir aux besoins des québécois, et cel , à leur prix.

On voit actuellement ce que se passe avec le réservoir parallèle dans le domaine de la sante, Sans vouloir être prophète de malheur, cet aspect de la loi 69 est un une flamme tout près d'un bidon d'essence.

Au contraire, si elle est amendée, retirée et remplacée, par les deux sociétés que j'ai proposées précédemment, quels immense bénéfices les québécois en tireraient.

Il nous faut absolument refuser l'idée dangereuse de possibilité de production parallèle d'électricité

Le gouvernement est pris au piège parce qu'il s'est donné des objectifs à la fois bureaucratiques , désincarnés , tendancieux même, edans une volonté claire de réaliser un économie parallèle à partir des biens collectifs , et cela , sans aucune expertise, sans aucun projet architectural pertinent, tout cela basé sur du vieux, et non rentable, pur les éoliennes, et du long terme à réaliser pour les barrages ,

La ligne sépare le patrimoine et les compagnies privées sera difficile à partager, et il faut en être assurés, au final, l'équilibre basculera négativement.

La liste des difficultés, et incongruités est interminable . Cette partie du projet de loi 69 ne tient pas

debout, tout autant de la façon dont elle a été créée, tout autant pour ses objectifs à peine masqués et tendancieux, et finalement, tout autant dans ses difficultés d'application.

Les aspects plus positifs de la présente proposition : Redevenir des bâtisseurs

En appliquant les données et méthodes contenues à la présentes , le Gouvernement dé-monopoliserait positivement Hydro-Québec., ce qui doit être fait.

En effet, il est évident que l'objectif de base , à la création d'Hydro Québec était d'alimenter le Québec en électricité , donc de compléter harmonieusement les autres sources d'énergies, chauffage au bois, par exemple, voiture au pétrole.

Mais les choses ont, et vont changer. L'utilisation du bois et du pétrole comme combustibles sont appelés à disparaître, et de ce fait , l'électricité devient et deviendra l'essentiel de l'énergie disponible.

En conséquence, le mandat initial d'Hydro Québec, à savoir celui de participer à la production d'énergie par le biais hydroélectrique, devient plutôt celui de garantir et réaliser dans son entièreté la production énergétique du Québec, et son avenir , par conséquent non seulement énergétique, mais aussi économique.

De mon humble avis, ce fardeau est selon moi de beaucoup trop important et concentré

La question de l'énergie doit être repensée.

A titre d'exemple, le rôle actuel de la Régie de l'énergie, soit celui de surveiller Hydro Québec distribution doit être totalement élargi, et devenir exactement ce que son nom en dit, soit un Régie de l'Énergie pure et véritable.

La création d'une société de R et D indépendante est , dans le contexte, comme dans le contexte de toute société, quelque chose de majeur. L'énergie , en sa totalité , ne peut être laissée à Hydro Québec . Il est d'une absolue nécessité de créer une société qui pourra tout autant réaliser des recherches en cogénération, en nucléaire, en machines motrices, et architectures nouvelles.

La création d'HQ INDUSTRIES est aussi une chose majeure. Par ce que , à l'instar de pays , non seulement comme la Finlande, mais aussi comme la Chine, nous devons, pour certaines utilités concevoir des schémas économiques nouveaux et porteurs.

Il nous faut voir comme société d'Etat, une société de fabrication même, d'éoliennes, de turbines, de moteurs et génératrices , exportable, Une société d'Etat capable d'exporter des projets .

Cela n'a rien à voir avec un communisme quel qu'il soit. Au contraire, il s'agit de rentabiliser l'Etat en le dynamisant, et lui permettant des entrées d'argent autre que par les taxes ...

en nous permettant de redevenir des Bâtisseurs , bâtisseurs ,propriétaires et patrons

Je dis tout cela positivement parce que , mon sens , c'est Hydro-Québec qui seule, porte sur ses épaules la responsabilité énergétique du Québec, et elle n'a Pa pas été créé, et ne possède pas les srstructure pour ce faire . C'est plutôt à cette restructuration qu'aurai du s'attaquer, de facon générale, et non partielle et intentionnée, le projet de loi.

Par IITTEQ , et HQ INDUSTRIES. Hydro Québec se verrait appuyée dans ces deux démarches principales

Par suite,

Replacons nous dans l'avenir ,

Ne retournons pas à " les unions cossa done " et les bon boss qui nous donne un job!!!

Redevenons bâtisseurs

Normand Beaudoin
Bellart Ph.D
Inventeur, compositeur
peintre et philosophe
de l'histoire du Québec

Note 1

Les procédé technologiques ici présentés le sont sous forme schématique. Je demeure à la disposition de la Commission pour toute présentation technique. Cette présentation sera accompagnée de films, vidéos d'animation, de maquettes et prototypes .

Note 2

A moins d'avis contraire,t outes les innovations ici présentées seront prochainement cédées au Département de l'Énergie des États Unis ,

Note 3

Le présent exposé est rédigé sans aucun partie pris politique , outre celui8 des québécois

Note 4

Avertissement

Toute solution technique ou architecturale présentée à la présente est protégée par patend pending au Canada et USA pour les solutions techniques, et par droit d'auteur, pour les aspects architecturaux

Toute reproduction et toute utilisation sans mon concentemenmt est strictement interdite ,

Note 4

Le lecteur doit prendre en note que les innovations ici présentées sont sous demande de brevet pending, et que ces demandes sont , à ce jour , au stade des conformité , par certificat de dépots.

Note 5

Plusieurs associations québécoises seraient possibles

Lyon

Marine Industries,

Bombardier

Bell hélicoptère

Pacard

Bo cycles

Dragon forgé

Boralex Marmen

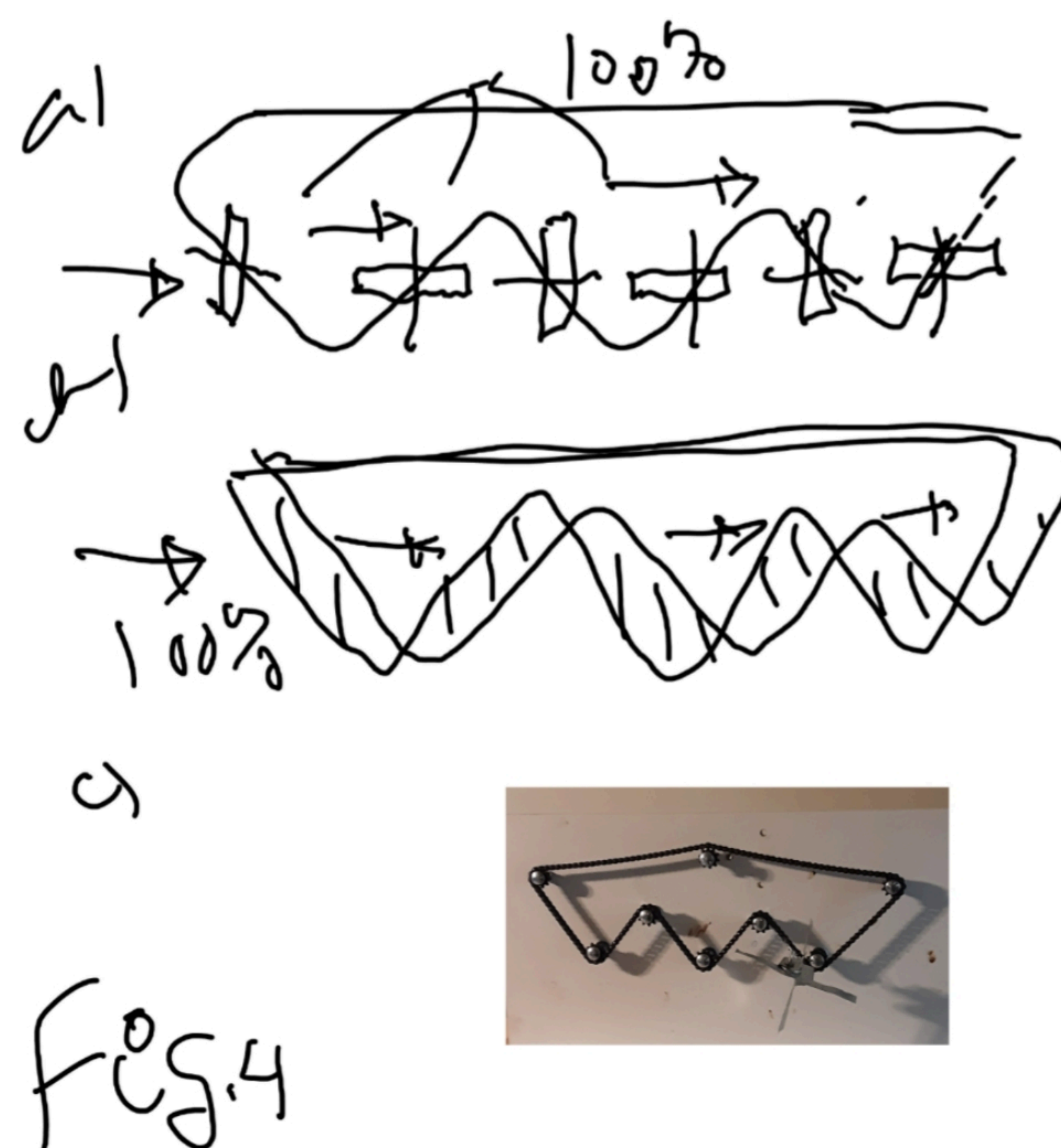
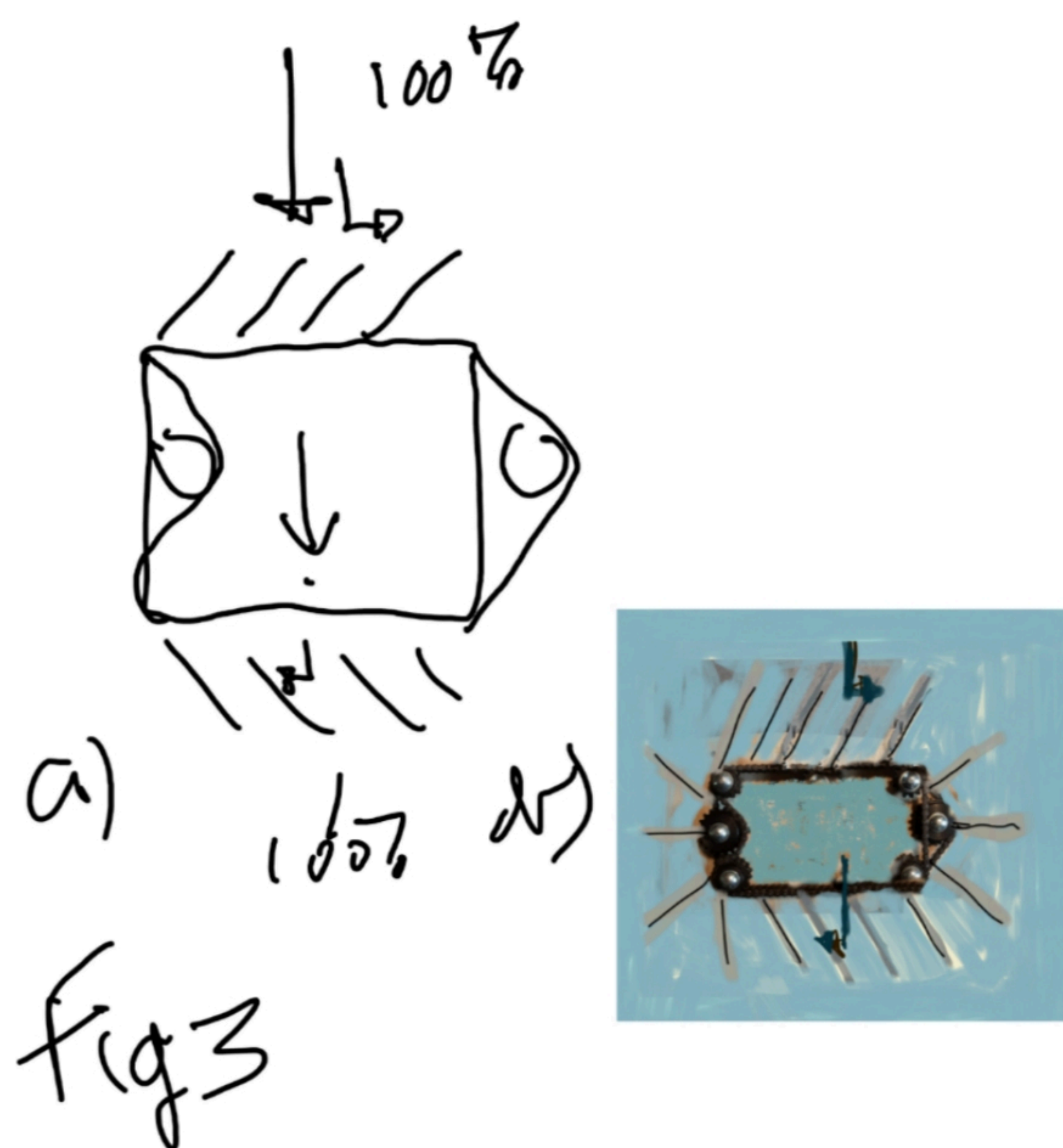
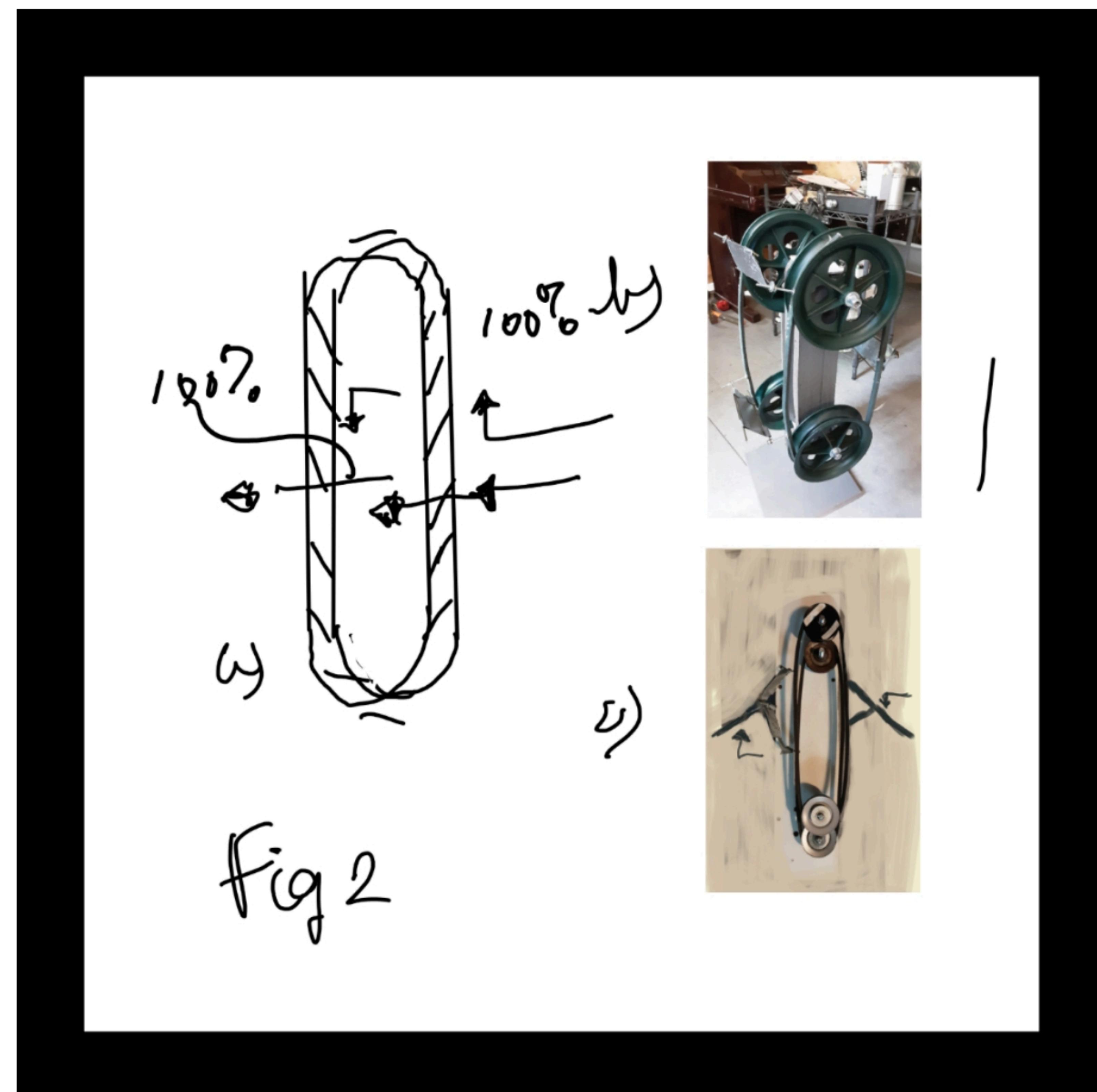
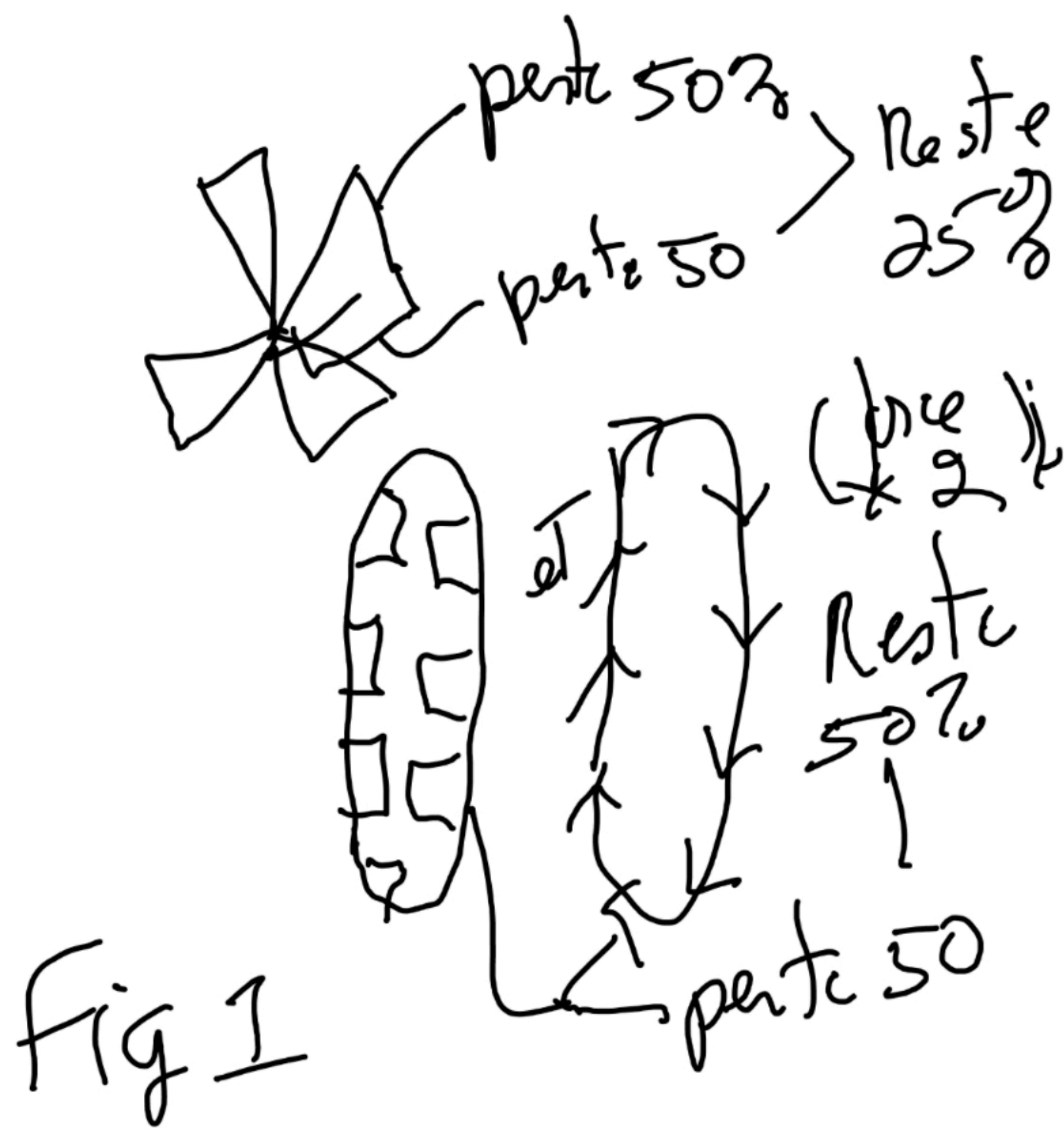
Véolia

Axiom Infrar

Lavallin

Leroux Leroux

Magna International



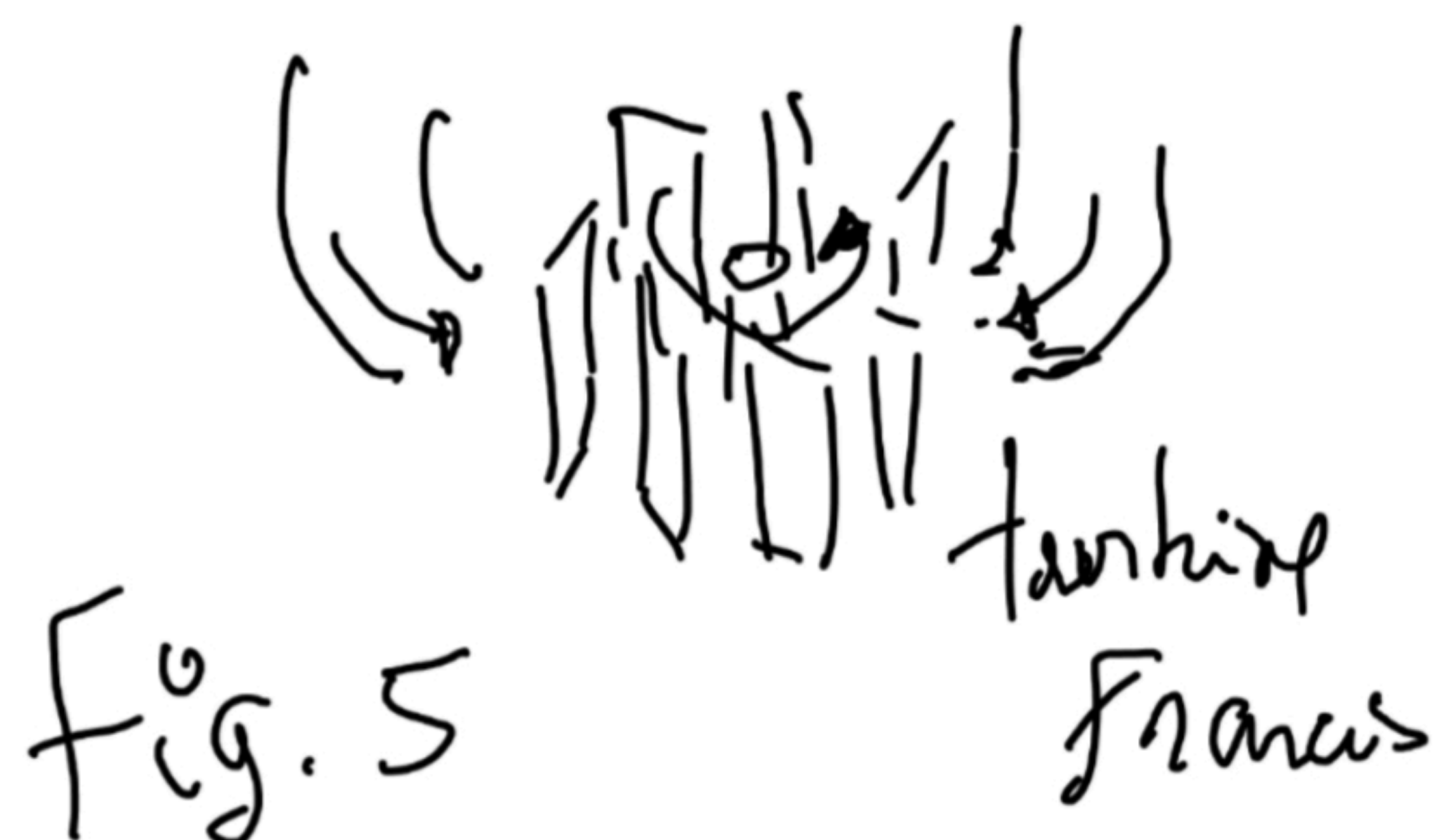
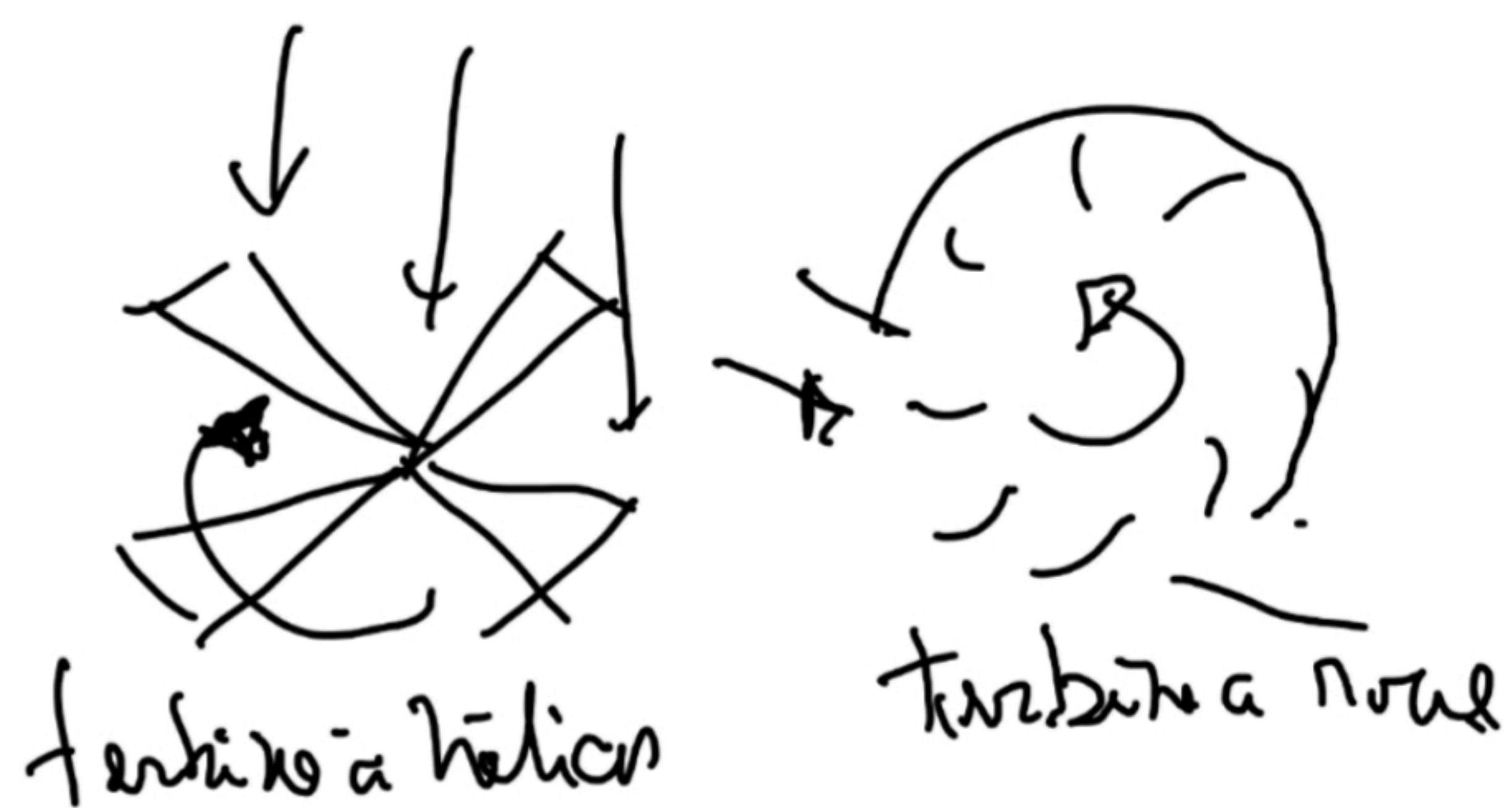


Fig. 5

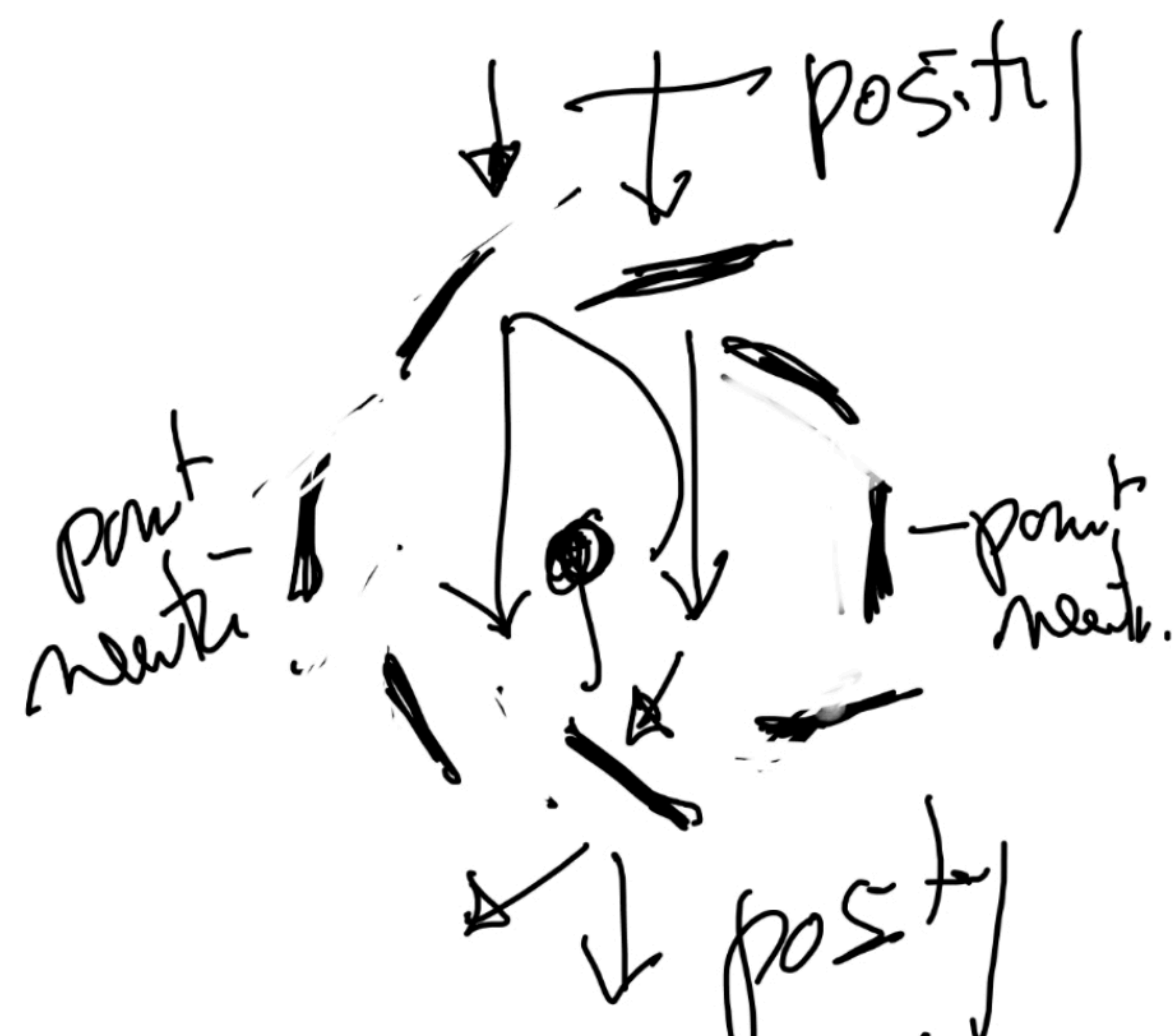


Fig 7 le fluide traverse
positivement la turbine.

a) par soufflants extérieurs



b) par double disque



c) par ajustement mûr

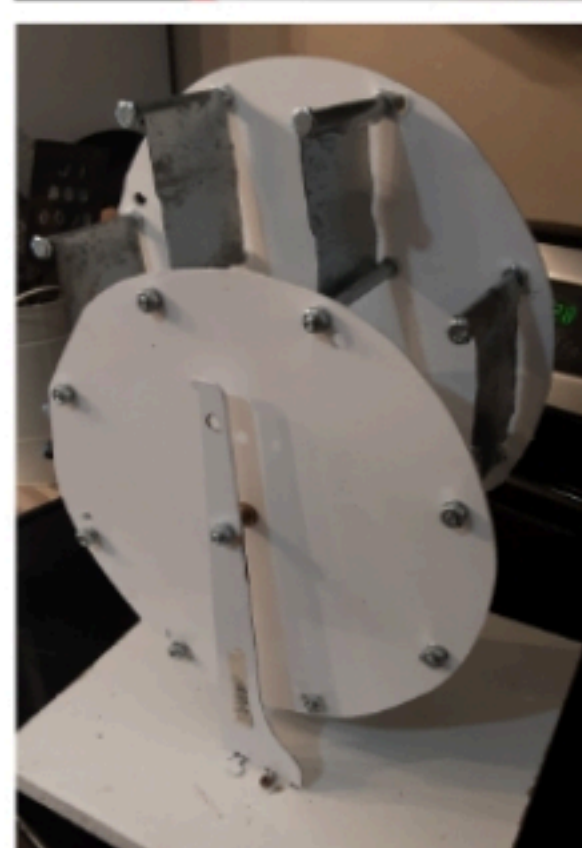


Fig 8

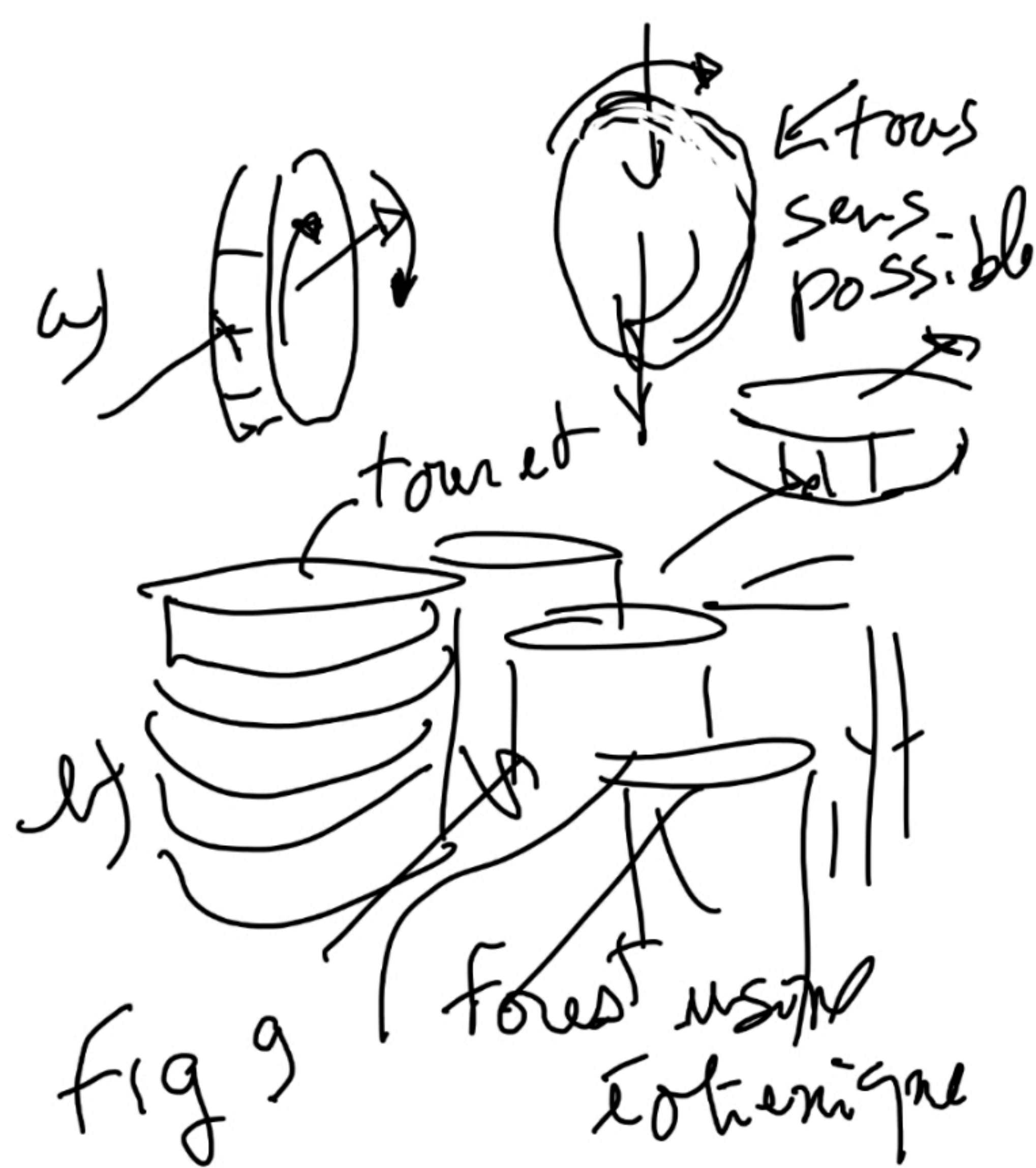


Fig 9



Fig 11 Forat v. S. N. B. iolienaghe.

turbine a componente retrogradat.



a traversaler

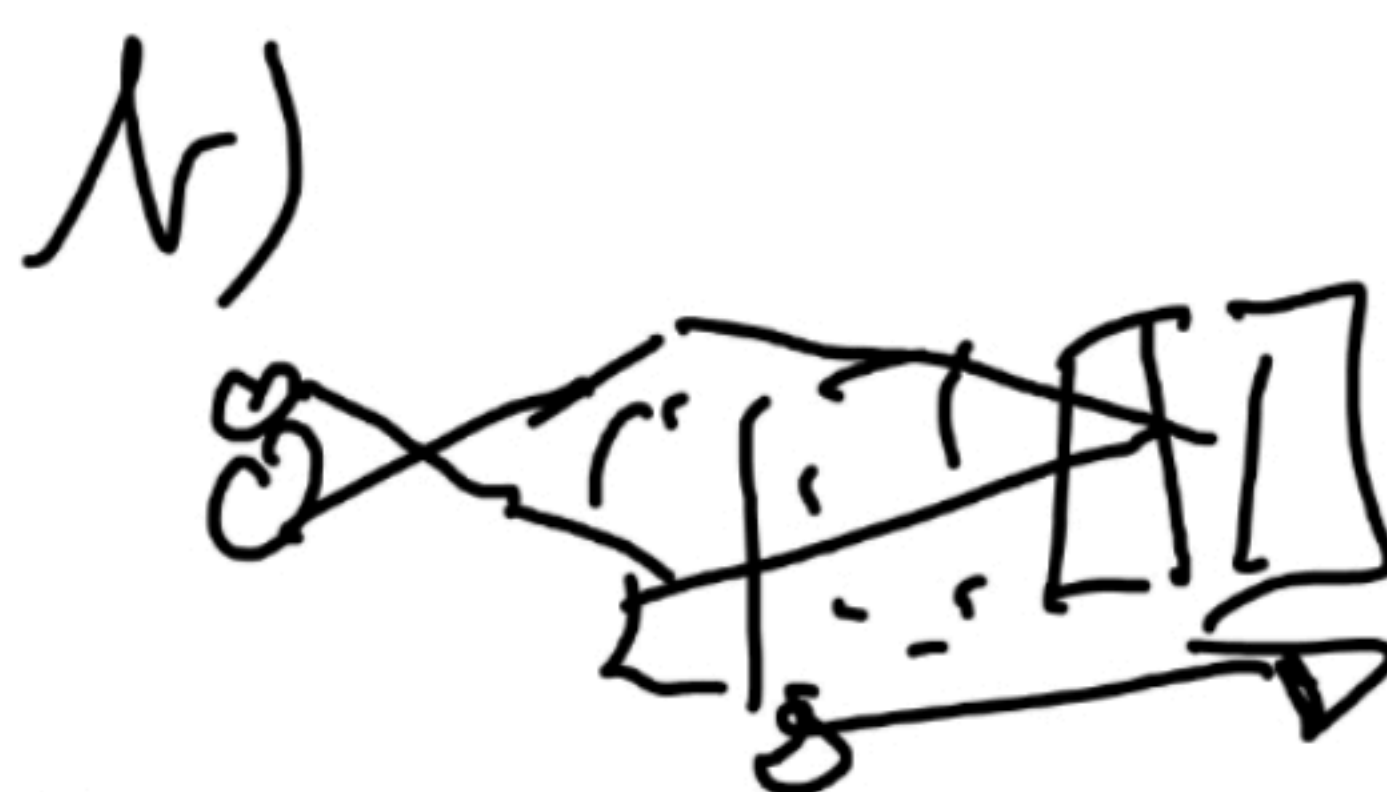


Fig. 12

turbine de type turbinat 1



fig 13

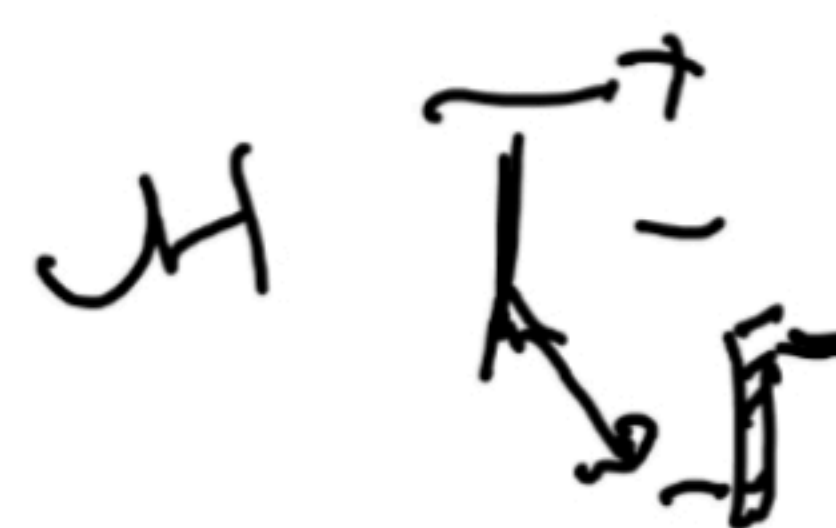
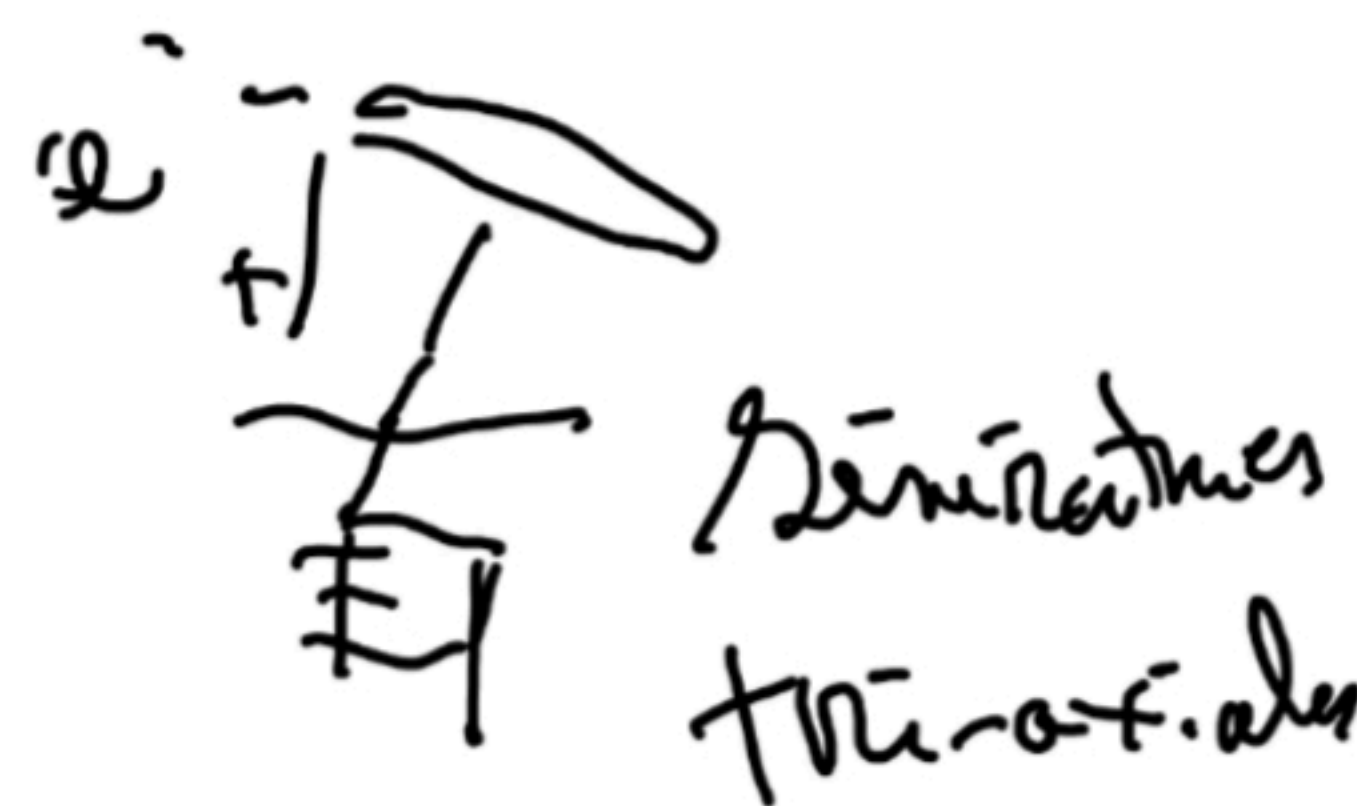


Fig 15

